



AGIR pour le GERS en 2008



Au terme d'une année 2008 achevée dans un climat économiquement dégradé et dans un contexte de réorganisation générale de l'État et le lancement de politiques publiques particulièrement ambitieuses et structurantes, tel le Grenelle de l'Environnement ou la loi de modernisation de l'économie, il m'appartient de présenter aux élus du département le rapport d'activité des services de l'État dans le Gers pour l'année écoulée.

L'État et ses agents ont démontré, dès le début de l'année 2009 lors de la tempête Klaus, leurs réactions.

En effet, ce phénomène météorologique exceptionnel a provoqué de très lourds dégâts. C'est ainsi qu'au plus fort de la crise : 20 000 foyers sont privés d'eau potable ; 68 000 abonnés sont privés d'électricité représentant 62 % des foyers gersois ; 82 % du réseau électrique sur les 6 200 km de lignes haute tension et 6 900 de lignes basse tension que compte le Gers sont affectés ; 32 000 abonnés sont privés de téléphone (37 antennes de relais mobile sur 66 ne fonctionnent pas, sur 35 000 poteaux 1 500 sont au sol) ; 6 collèges sur 21 sont fermés ; 1 lycée sur 11 et 89 écoles primaires sur 235 fermés. Une partie du réseau routier est coupée en raison de chutes d'arbres.

L'exceptionnelle mobilisation de moyens humains et matériels a permis, dans un délai d'une semaine, de revenir à une situation normale.

Pendant huit jours, sans relâche, les pouvoirs publics, les élus locaux, les professionnels, les bénévoles du milieu associatif, ont apporté un réconfort moral à des habitants isolés compte tenu de la grande dispersion de l'habitat dans le Gers.

Lors de mes visites sur le terrain, j'ai pu constater, un bel élan de solidarité.

Je souhaite remercier ici tous les gersois qui grâce à leur engagement et à leur implication ont permis de traverser au mieux cette situation.

Outre les traditionnels indicateurs consignés dans le présent rapport, je tiens à souligner la présence renouvelée et élargie des services de l'État pour limiter les effets négatifs d'une crise économique et financière particulièrement difficile qui se traduit par une importante hausse du chômage, singulièrement chez les jeunes.

Dans cette période source d'inquiétude pour beaucoup, nos concitoyens attendent une forte présence de l'État. Cette position de recours légitimement attendue, tous les agents de l'État s'emploient à y répondre avec détermination.

C'est dans ce souci permanent de faire face aux difficultés et aux crises que je vous invite à aborder ensemble les prochains mois. Ainsi forts de l'engagement de l'État dans le département, nous pourrons surmonter les difficultés actuelles par la mobilisation des énergies et préparer sereinement l'avenir.

Denis CONUS,
Préfet du Gers.

SOMMAIRE

ASSURER LA SECURITE DES CITOYENS ET LA PROTECTION DES POPULATIONS FACE AUX CRISES	3
- Prévenir et lutter contre la délinquance	4
- Prévenir et lutter contre l'insécurité routière	5
- Prévenir les risques	6
- Préparer et gérer les crises	6
- Secourir et protéger les populations	7
- Garantir la sécurité sanitaire et alimentaire	8
VEILLER AU RESPECT DES LOIS ET DES LIBERTES PUBLIQUES	9
- Délivrer des titres	10
- Contrôler les actes des collectivités locales	10
- Activités réglementaires	11
GARANTIR QUE L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SOIENT COHERENTS ET RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT	12
- Soutenir l'aménagement du territoire	13
- Accompagner les acteurs	15
- Promouvoir les stratégies de développement durable	17
- Assurer la protection du patrimoine	18
- Poursuivre la mise en œuvre de la politique de soutien à l'agriculture durable	19
GARANTIR LA COHESION SOCIALE	20
- Développer l'emploi	21
- Développer l'offre de logement	24
- Promouvoir l'égalité des chances	25
- Prise en charge sociale et sanitaire	26
ORGANISER L'ACTION EDUCATRICE	27
- Les élèves, les structures, les besoins éducatifs particuliers, les examens, les moyens humains	28
- Quelle école pour le Gers ?	29
- Le volet financier - Quelques points marquants	29
- La restructuration des services académiques	29
MODERNISER L'ACTION PUBLIQUE	30
- Une amélioration de la qualité de l'accueil du public à la préfecture d'Auch	31
- Un nouveau progiciel CHORUS	31
- La cotation des préfecture en 2008 : le Gers classé au premier rang	31
- Tableau des indicateurs	32
MESURES FACE A LA CRISE ECONOMIQUE	33
- Le plan de relance	34
- ANNEXES	
- Répartition des crédits de l'État et de l'Union européenne par nature	36
- Effectifs par service de l'État	37
- Recettes perçues au profit de l'État en 2008	38
- Recettes perçues au profit des collectivités territoriales en 2008	38



ASSURER LA SECURITE DES CITOYENS ET LA PROTECTION DES POPULATIONS FACE AUX CRISES

La sécurité constitue le préalable à l'exercice des libertés individuelles et à l'épanouissement de chacun au sein de la société. Elle est un droit absolu du citoyen et le premier des devoirs de l'État.

La sécurité est une notion large qui comprend la sécurité des personnes et des biens et la lutte contre la délinquance mais aussi la protection des populations contre les risques de toute nature. Les politiques départementales conduites sous l'autorité du préfet comprennent aussi la sécurité publique, la prévention de la délinquance, la sécurité routière, la sécurité civile, la sécurité sanitaire, la sécurité alimentaire, etc.

Ces politiques s'inscrivent dans une profonde modernisation de l'action des services et dans une culture de résultat assumée, avec une volonté de rendre compte des objectifs poursuivis et des résultats obtenus.

370 gendarmes, 70 policiers, 1310 sapeurs pompiers (62 professionnels et 1248 volontaires) et 150 fonctionnaires d'État sont mobilisés quotidiennement autour de cette mission essentielle à la cohésion sociale.



Objectif : améliorer les dispositifs de prévention et de lutte contre la délinquance

Avec un taux de criminalité de 30,78 faits pour mille habitants le Gers confirme son statut de département figurant parmi les plus sûrs de France (8ème place en 2008). A cela, une raison essentielle : l'exceptionnelle **mobilisation des forces de sécurité**. En effet, notre département affiche régulièrement **un taux d'élucidation des affaires traitées remarquable**. Cet indicateur s'établit aujourd'hui à 49,23%, contre 37,61% au plan national. **Une affaire sur deux est aujourd'hui élucidée dans notre département** et il faut tout particulièrement saluer l'investissement sans faille de la police et de la gendarmerie.

LES DONNÉES GLOBALES DE LA DÉLINQUANCE

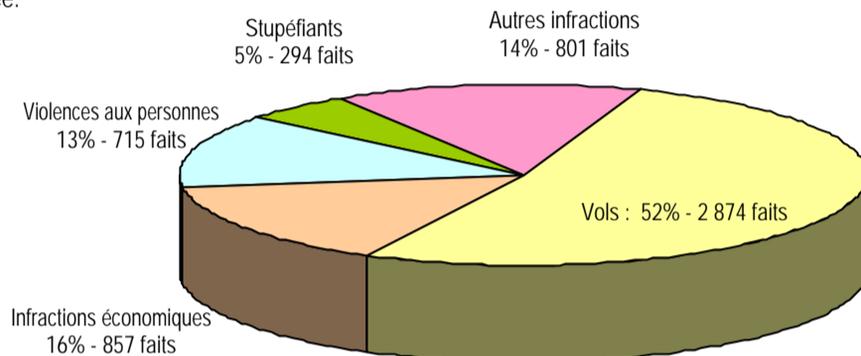
Sur un total de 5541 faits constatés en 2008, **les vols constituent plus de la moitié de la délinquance départementale (52%)**. Toutefois, la part liée à la criminalité organisée ne concerne que peu de faits (27 faits contre 50 en 2007). C'est le nombre de cambriolages, dont la part représente 22% de cette catégorie, qui a connu la hausse la plus significative de cette catégorie de délits (plus 4% par rapport à 2007).

Comme en 2007, les **infractions économiques et financières**, escroqueries liées à l'utilisation frauduleuse des moyens de paiement usuels (numéraire, chèque ou cartes) ou électroniques sont **une caractéristique forte de la délinquance dans le Gers**. Ce type de délinquance progresse également dans le reste de la France (+ 10,31%).

Les crimes et délits contre les personnes viennent en troisième position et représentent 13 % de la délinquance départementale. Cette forme de délinquance est en hausse de 12 % dans le Gers. **Les coups et blessures** volontaires y représentent 311 faits (301 en 2007) mais le **caractère crapuleux de ces actes est mineur** (61 faits en 2008).

Cette **progression de la violence est à l'origine d'un légitime sentiment d'insécurité**. Dans ce domaine, la victime est tout particulièrement marquée et fragilisée.

SECURITE PUBLIQUE Répartition des 5 541 faits constatés en 2008



LES PRIORITÉS D' ACTIONS

La forte activité des services - notamment en terme de présence sur la voie publique - a permis, depuis maintenant cinq ans, de constater une baisse de 23,25 % (2361 faits en 2003 contre 1812 faits en 2008) de **la délinquance de proximité** (vols à la tire, à la roulotte ou à l'étalage, dégradations). Cette **priorité nationale trouve donc une réponse particulièrement positive dans notre département**, avec une nouvelle baisse de 3,05% en 2008, alors même que ce sont ces délits de proximité qui exacerbent le sentiment d'insécurité.

De même, la **progression de la violence contre les personnes participe de ce phénomène**. Ainsi, la victime est tout particulièrement marquée et fragilisée. Dans ce contexte, **le pôle commun de compétences sur les violences et l'aide aux victimes** qui a été créé dans le département, en partenariat avec la justice (expérience unique en France) a été conçu à la fois comme une réponse à la hauteur du désarroi des victimes et comme un instrument de prévention et de détection.

L'intervenante sociale agit auprès des personnes victimes, en détresse sociale, orientées par la gendarmerie ou le commissariat d'Auch. Son rôle consiste à réaliser une évaluation psycho-sociale de ces personnes et à les diriger vers les partenaires de terrains qui peuvent les accompagner dans leurs démarches. Les principales problématiques rencontrées sont les suivantes :

- violences conjugales ;
- problématique d'ordre psychiatrique ;
- problèmes d'alcool ;
- problèmes avec mineurs ;
- différends dans le couple ou familial ;
- conflits de voisinage, etc.

236 personnes ou familles ont été orientées vers l'intervenante sociale (217 par la gendarmerie et 19 par la police). 54 % des dossiers sollicitant l'intervenante sociale n'étaient pas connus par le secteur social.

Depuis avril 2009, ½ poste de l'intervenante sociale est financé par le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD). L'autre ½ poste correspond à la mise à disposition des assistantes sociales des différents secteurs dépendant du Conseil Général.

Les vols, au regard de leur poids dans la délinquance générale, se sont imposés comme une priorité départementale. Les voies d'action préventives existantes, tels que la communication sur les gestes réflexes, les opérations tranquillité vacance, les contacts avec les commerçants, lesquels ont été renforcés.

La mise en place d'actions coordonnées et d'envergure s'est avérée constituer une bonne réponse au phénomène de raids venus de départements limitrophes, auxquels est confronté le département.

LES MOYENS FINANCIERS

L'année 2008 a permis de renforcer les actions partenariales engagées avec les acteurs de la prévention de la délinquance. La politique de structuration des interventions financières de l'État, hors crédits spécialisés (DDASS, PJJ, DDJS...), a été confortée afin de préparer la mise en œuvre d'opérations de type "politique de la ville" alors même que le département ne comprend aucune agglomération répondant à ces critères d'éligibilité.

MASSES FINANCIERES

Crédits FIPD : 100 662 €
Crédits MILDT : 42 550 €
Crédits VVV : 9 736 €

Dans ce cadre, deux projets ont été initiés en partenariat avec la ville d'Auch et la Communauté de Communes du Grand Auch ("destination réussite" et "quartiers du Garros et de la Hourre") et devront voir leur matérialisation sur la période 2009-2010.

PREVENIR ET LUTTER CONTRE L'INSECURITE ROUTIERE

Objectif : œuvrer au quotidien avec l'ensemble des acteurs locaux pour que les usagers empruntent les routes en toute sécurité.

La forte baisse des indicateurs de l'accidentologie (accidents, tués, blessés) observée au niveau national et régional en 2008 ne se retrouve pas dans notre département. Dans le Gers, les données de l'**Observatoire Départemental de la Sécurité Routière** font apparaître que le nombre d'accidents et de tués a très peu varié entre 2007 et 2008 (2007 : 202 accidents et 30 tués, 2008 : 200 accidents et 29 tués). Le nombre des blessés a connu, quant à lui, une hausse inquiétante de 17,79 % par rapport à 2007 (236 blessés contre 278 en 2008). La détermination des acteurs de la sécurité routière (police, gendarmerie, service sécurité routière de la DDEA, prévention routière) tant au niveau de la prévention qu'à celui de la répression a porté sur les comportements à risque (vitesse, alcool, stupéfiants ...) des publics les plus exposés (personnes âgées, piétons, jeunes conducteurs). L'ensemble des accidents constatés sur le territoire départemental a fait l'objet d'une étude dont les conclusions ont permis d'établir le Document Général d'Orientation (D.G.O).

LE DOCUMENT GENERAL D'ORIENTATIONS (D.G.O.)

L'objectif du **Document Général d'Orientation** est de définir la politique et les actions, en matière de sécurité routière, à mener dans le département pour les 4 années à venir (2009-2012). Ce document a été réalisé en association avec les partenaires de la sécurité routière (collectivités locales, gestionnaires de voiries, caisses d'assurance maladie, assurances, associations, Parquet, Conseil Général et les services de l'État concernés).

5 enjeux et orientations principales ont été retenus:

- **Alcool-stupéfiants** : Sensibiliser, informer et associer les jeunes à des actions éducatives. Améliorer notre connaissance sur la prise d'alcool afin de cibler nos actions.
- **Infrastructure-Vitesse** : Analyser l'influence d'un marquage routier du petit réseau sur les vitesses. Approfondir lors de l'apprentissage, la relation "conduite-vitesse".
- **Les jeunes** : Favoriser la prise de conscience des jeunes sur la violence d'un choc et ses conséquences dramatiques. Se servir de sorties des établissements scolaires pour relever les comportements dangereux.
- **Les 2 roues motorisées** : Créer une dynamique entre jeunes conducteurs pour qu'ils servent de relai entre eux. Promouvoir la conduite apaisée en moto.
- **Les Séniors** : Associer le monde médical aux actions de prévention et à l'information des séniors aux effets du vieillissement sur la conduite. Les sensibiliser aux risques encourus en tant que piéton ou cycliste.

Ce document d'objectif, outil de mise en oeuvre des politiques locales de sécurité routière, permettra notamment de renforcer la cohérence des aides attribuées dans le cadre du plan départemental d'actions de la sécurité routière (PDASR).

	GERS		EVOLUTION 2007/2008		
	2007	2008	Gers	Midi-Pyrénées	France
Accidents corporels	202	200	- 1,0 %	- 11,6 %	- 9,7 %
Tués	30	29	- 3,3 %	- 8,4 %	- 7,5 %
Blessés	236	278	+ 17,8 %	- 14,0%	- 11,2 %

LE PLAN DEPARTEMENTAL D'ACTIONS DE SECURITE ROUTIERE

Le **Plan Départemental de Sécurité Routière** (PDASR 2008) a retenu, parmi ses priorités, une thématique générale jeunes qui a fait l'objet de 21 actions, lesquelles concernent un large public (de l'école primaire aux centres de formation des apprentis). 3 actions en faveur des 2 roues et des motards, 3 pour les seniors et 6 autres diverses complètent ce programme.

Les actions de prévention dans le cadre des grandes festivités du département (Bandas à Condom, Pentecôte et Tempo Latino à Vic-Fezensac et Country Music à Mirande qui génèrent 200 000 visiteurs/an) ont été reconduites. Ces actions sur le terrain s'accompagnaient d'une communication active sur les risques liés à la consommation abusive d'alcool et des sanctions encourues. En outre, un stand dédié à la sécurité routière a été installé à l'occasion de la foire "Gascogne Expo" en septembre 2008 (voiture tonneau, simulateur de conduite moto, logiciels sur le code de la route).

L'ACTIVITÉ DES SERVICES EN MATIÈRE DE CONTRÔLES DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

- en matière d'alcoolémie : 89 194 dépistages (+ 9, 92 % par rapport à 2007) et 961 procédures établies (- 13, 42 %)
- s'agissant du contrôle de la vitesse avec interception : 6 194 infractions (- 14, 07 % par rapport à 2007)
- autres infractions : 10 443

LA SEMAINE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

La **semaine de la Sécurité routière** s'est déroulée du 13 au 19 octobre 2008 sur le thème "les enfants, les jeunes et la sécurité routière". Dans ce cadre, 109 événements ont été programmés en partenariat avec les associations dont 10 opérations "permis piétons" dans 10 écoles primaires et les opérations 51 "cartons jaunes" aux abords de 32 établissements scolaires.

LES MISSIONS DE LA CELLULE DE COORDINATION ROUTIÈRE DE LA DDEA

Il convient de mentionner les violents orages de mai et juin 2008 qui ont engendré sur les voies de circulation gersoises des coulées de boues, la coupure de nombreuses routes dans le secteur nord-est du Département et celle de la voie ferrée Auch - Toulouse avec déraillement d'un train de voyageurs. La Cellule de Coordination routière de la DDEA a assuré, en centre opérationnel, le pilotage et l'animation des interventions des gestionnaires routiers et apporté son expertise technique.

En mode normal, elle veille sur les conditions de circulation et s'attache à identifier les événements susceptibles de perturber le trafic.

MASSES FINANCIERES

Crédits État PDASR : 84 930 €

Actions financées :

- ◆ Associations : 32 353 €
- ◆ Achats de matériels : 20 548 €
- ◆ Grandes festivités : 6 306 €
- ◆ Communication : 7 986 €
- ◆ Formation : 14 550 €
- ◆ Autres : 3 277 €
(auto-écoles, label vie)

PREVENIR LES RISQUES

Objectif : anticiper et prévenir les événements graves pour mieux protéger la population.

La mission de prévention des situations de crise se décline en deux phases : la prévention et la planification.

En 2008, le service de protection civile, associé à la Direction départementale de l'Équipement, a instruit deux plans supplémentaires de prévention du risque Inondation : Vic-Fezensac et Castéra-Verduzan, ainsi qu'un plan de prévention Retrait et Gonflement des Argiles au bénéfice du canton Gers Nord-Est (soit 43 communes).

Le service a par ailleurs mis l'accent sur l'élaboration du dispositif ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile) en intégrant les plans Electro-Secours, Hydrocarbures, le plan d'urgence du transport d'organes, le Transport de matières dangereuses, Spéléo-secours, Sater, ainsi que les plans Canicules et Inondations.

Prévenir les accidents et sensibiliser la population à la culture du risque sont des missions dans lesquelles le service est particulièrement impliqué : ainsi en 2008, 15 diplômes ont été décernés au titre du BNSSA (Brevet National de Secourisme et de secours aquatique) et 11 diplômes de monitorat de secourisme sapeurs-pompiers.

En marge de la formation, 26 interventions pour des **déminages** sur munitions et armes diverses ont été exécutées dans le département par le service de déminage basé à Toulouse, sur demande du service interministériel des affaires civiles et économiques de défense et de protection civiles.

CHIFFRES CLES

- ◆ 2 PPR inondation approuvés
- ◆ BNSSA : 15 diplômes décernés
- ◆ Monitorat secourisme : 11 diplômes
- ◆ 26 interventions pour déminage

PREPARER ET GERER LES CRISES

Objectif : apporter la meilleure réponse possible aux différentes situations de crise

L'année 2008 a conduit la préfecture et les services déconcentrés spécialisés à intervenir de façon régulière dans la gestion d'événements susceptibles d'altérer la sécurité des personnes et des biens et ce tout en se préparant à la gestion de crises, au moyen de la mise à jour des plans d'intervention et de secours et de la participation à des exercices.

Au cours de l'année, ce sont principalement des phénomènes météorologiques qui ont nécessité un suivi particulier.

Alertes météorologiques - déclenchement et suivis opérationnels :

Des événements météorologiques exceptionnels en début de saison estivale (7 au total) ont en effet conduit le service à engager la procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. Ainsi, 31 communes ont été reconnues au titre des inondations et coulées de boues (soit 35 dossiers) avec avis favorable de la commission interministérielle compétente.

Le service de protection civile a également assuré le déclenchement du dispositif départemental de gestion de l'alerte locale automatisée (Medialert) lors des situations d'alertes météorologiques, afin de prévenir les maires.

Cependant, la sécurité à laquelle nos concitoyens sont légitimement attachés implique que les services appelés à la garantir soient prêts à faire face à tout événement susceptible d'intervenir dans le département. La prévention, la planification et les exercices sont les outils indispensables qui garantissent le caractère opérationnel de l'ensemble des acteurs de la sécurité civile. L'information des populations contribue enfin à ce que chacun, en ayant la connaissance préalable d'un risque, soit en mesure d'adopter un comportement adapté à la garantie de sa propre sécurité.

GÉRER LES CRISES

Afin d'apporter la réponse la plus pertinente possible aux différentes phases de crises, des exercices de mise en situation sont régulièrement organisés et destinés à vérifier le bien-fondé des préconisations développées dans les Plans de secours. En 2008, les exercices suivants ont été organisés :

- accident sur la **centrale de Golfech** ;
- déclenchement du **système d'alerte Medialert** pour mise en adéquation des coordonnées des nouvelles municipalités après les élections ;
- incendie sur le **site Nobel à St Maur** ;
- **exercice Inondations** à Plaisance : destiné à mobiliser les moyens de secours et à tester le dispositif d'évacuation de personnes âgées.

L'aspect "informations des populations" a revêtu cette année un intérêt tout particulier avec la mise en place de la **Cellule d'Information du Public** (C.I.P.) composée d'agents volontaires de la préfecture et des sous-préfectures préalablement formés à la gestion de crises. Cette cellule pourra être activée par le préfet dès la survenue d'un événement et fonctionnera plusieurs jours si nécessaire.

Il convient enfin d'évoquer les dossiers relatifs aux aspects réglementaires et parfois sanitaires de la sécurité. Feux d'artifices, pollutions accidentelles, lieux de baignades et piscines, frelon asiatique font ainsi régulièrement l'objet de demandes d'informations de la part des collectivités territoriales et des usagers.

Objectif : apporter un secours adapté sur l'ensemble du territoire tout en veillant à la sécurité des intervenants

Les nouveaux bâtiments de la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours "Maison des Sapeurs Pompiers", inaugurés en mai 2008 et dans lesquels a été implantée la plateforme de régulation des secours et des soins (PRSS), a doté le Gers d'une infrastructure moderne et performante.

Environ 80 personnes sont présentes quotidiennement, dont 22 sapeurs pompiers et 48 personnels administratifs et techniques au titre de la direction du SDIS, afin de faire fonctionner ce complexe dont l'objectif est d'apporter un secours adapté sur l'ensemble du territoire et ce tout en veillant à la sécurité des intervenants.

Afin d'assurer l'ensemble de ses missions, la direction du SDIS dispose d'un effectif composé de 1310 sapeurs pompiers (62 professionnels et 1248 volontaires) mais également de 63 personnels administratifs et techniques répartis entre la direction départementale et les 43 centres de secours du département.

Avec 8 864 interventions, l'activité opérationnelle s'est accrue de 10,8 % par rapport à 2007. Ce sont les secours à la personne qui ont connu la progression la plus importante avec 737 interventions supplémentaires, soit une augmentation de près de 15 %.

NATURE	2008	VARIATION /2007
Secours à la personne	5 676	+ 737
Accidents de la circulation	1 072	+ 28
Incendies	888	- 73
Opérations diverses	1 228	- 6
Total	8 864	+ 686

LE BILAN ERP 2008

Au sein des Établissements Recevant du Public (E.R.P.) la prévention consiste pour le gérant à maintenir son établissement en conformité avec les dispositions du code de la construction et de l'habitation et du Règlement de Sécurité contre l'Incendie et la Panique.

Le nombre de visites effectuées dans les E.R.P. en 2008 est de 298 dont 52 visites d'ouverture.

Par ailleurs, il convient de signaler que :

17 réunions de la sous-commission départementale de sécurité contre les risques d'incendie et de panique ont été organisées au cours desquelles 250 dossiers furent instruits et rapportés en séance.

29 avis défavorables ont pu être levés en cours d'année (soit près de trois fois plus qu'en 2007) grâce aux efforts conjugués des services concernés pour accompagner les exploitants dans la mise aux normes de leurs établissements.

Une action spécifique a par ailleurs été lancée, en liaison avec l'union des métiers de l'industrie hôtelière afin d'aider les exploitants à anticiper la mise en sécurité de leurs hôtels laquelle devra être effective en août 2011, conformément à l'arrêté du 24 juillet 2006.

1225 courriers relatifs à la prévention et à l'organisation des instances ont été émis par le secrétaire du service prévention.

CHIFFRES CLES

6 461 ERP au total dans le département dont 1 161 ERP du premier groupe avec visite obligatoire.

A la fin de l'année 2008, il restait encore 42 établissements sous avis défavorable

Secourisme

- 733 attestations "premiers secours" délivrées à l'issue des 83 stages - grand public- de formation.

- 32 attestations "secours routiers" délivrées à l'issue des 6 journées de formation.

MASSES FINANCIERES

Fonds d'aide à l'investissement (FAI) : 226 583 €
dont 168 812 € du FAI zonal.

GARANTIR LA SECURITE SANITAIRE ET ALIMENTAIRE

Objectif : assurer une veille réglementaire et coordonnée en matière de sécurité sanitaire et alimentaire

L'évolution récente des modes de production, de commercialisation, de consommation a modifié les contours de l'objectif de sécurité alimentaire. Ce dernier s'inscrit aujourd'hui dans le cadre d'une politique sanitaire des produits alimentaires, transversale, consistant à assurer la protection de la santé du consommateur tout en tenant compte des enjeux économiques et culturels.

A l'échelon local, le fonctionnement de la Mission interservices de l'alimentation (MISAL) s'exprime à travers une approche globale de la sécurité sanitaire des aliments "de la ferme à la table" ou "du champ à l'assiette". Cette approche suppose une couverture complète de la chaîne alimentaire, tant au niveau de la réglementation qu'à celui des contrôles.

Pour ce faire, 3 champs d'action ont été définis :

- la préservation du milieu agricole
- la santé animale
- la sécurité sanitaire de l'alimentation

LA PRESERVATION DU MILIEU AGRICOLE

L'enjeu consiste à faciliter l'évolution des pratiques agricoles afin de tendre vers des méthodes respectant à la fois les réglementations en vigueur, l'environnement et l'activité agricole.

Dans ce cadre, l'objectif prioritaire est de s'assurer que la production de végétaux, d'animaux et de produits d'origine animale se déroule sans aucune nuisance, notamment par un suivi très strict des structures à risque classées au titre des Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

CHIFFRES CLES

Réseau sanitaire : constitué des 63 vétérinaires sanitaires, du GDS et du Laboratoire départemental d'analyse et des 23 agents sanitaires apicoles.

Dépistage et gestion des maladies réglementées : 12 cheptels bovins déqualifiés pour non respect de prophylaxie, 20 suspicions Brucelloses bovines, 2 suspicions Brucelloses ovines, 4 foyers de Salmonelles en volailles et 1 suspicion de Leucose bovine.

Police sanitaire : 1 abattage total pour Tuberculose (120 bovins, 650 ovins et 15 caprins abattus), 109 foyers de FCO bovins dont 7 avec des symptômes cliniques et 33 foyers ovins. 6 suspicions de Rage.

Identification animale : 23 contrôles, 2 procédures de limitation de mouvements

LA SANTE ANIMALE

L'année 2008 a été marquée par la gestion de la fièvre catarrhale ovine qui a contribué à ce que l'ensemble des DDSV de Midi-Pyrénées élabore un plan d'urgence concernant les 4 épizooties majeures : fièvre aphteuse, pestes porcines, pestes aviaires et fièvre catarrhale ovine.

Un travail pédagogique a été initié afin de mieux informer les organismes professionnels grâce à une redynamisation de l'animation et de la coordination du réseau des vétérinaires sanitaires dans le but d'obtenir une meilleure réactivité en cas d'épizootie.

Concernant la lutte contre les maladies transmissibles à l'homme, la gestion des prophylaxies et de la police sanitaire est assurée en partenariat avec le groupement de défense sanitaire (GDS) et l'établissement départemental de l'élevage (EDE).

Par ailleurs, le GERS a été désigné département test, ainsi que l'Ain, la Haute Garonne et les Landes, pour étudier les conséquences sur les abeilles de l'utilisation du « protocole CRUISER » (insecticide enrobé pour le traitement des semis de maïs).

CHIFFRES CLES

ICPE : 941 dont 97 à autorisation et 844 à déclaration, 113 inspections et 175 dossiers traités,

Faune Sauvage Captive : contrôles d'élevages, de magasins (animaleries), grossistes, cirques : 38 établissements, 10 inspections et 10 dossiers reçus dont 6 traités.

* Sous-produits : 10 établissements, 2 inspections

Protection animale : 18 contrôles en élevages industriels (veaux, porcs et volailles) et 15 en élevages traditionnels (bovins, ovins) et 23 contrôles suites à plainte.

5 PV, 9 mises en demeure et 3 arrêts d'élevage.

LA SECURITE SANITAIRE DE L'ALIMENTATION

L'action de la mission (MISAL) s'est caractérisée par la mise en œuvre d'une véritable politique départementale de l'alimentation au travers de ses aspects sanitaires, nutritionnels et qualitatifs. L'approche interministérielle de la sécurité sanitaire de l'alimentation permet une **appréhension globale de l'alimentation et de ses composantes** (animal, végétal, eau potable) de la filière primaire au consommateur,

En la matière, la MISAL est chargée de renforcer la cohérence et la lisibilité de l'action de l'État dans ce domaine, de mener les analyses de risque départementales et d'assurer une veille réglementaire en matière de sécurité sanitaire, de définir la stratégie en matière de prévention et contrôle de ces risques, d'augmenter la réactivité en période de crises sanitaires locales et de développer l'information du public et des acteurs de la sécurité sanitaire.

CHIFFRES CLES

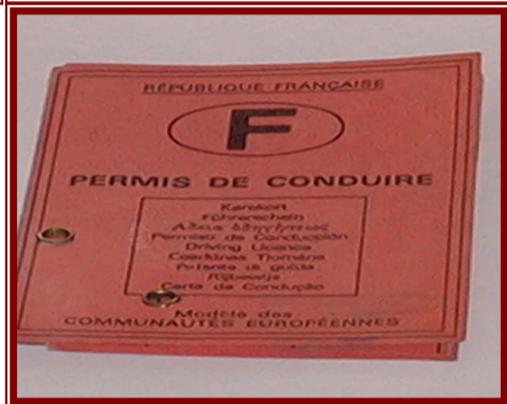
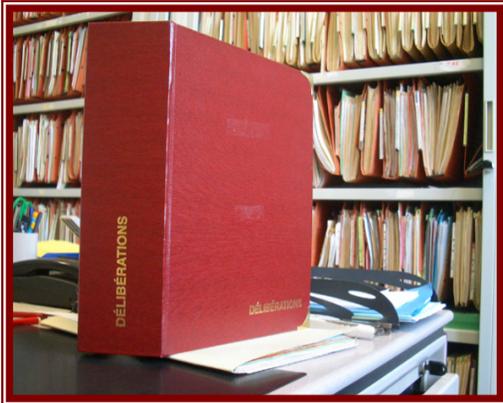
Abattoirs de boucherie : Le tonnage annuel total abattu, en progression de +3,6% par rapport à 2007, est de 16 045 tonnes (soit l'équivalent de 135 972 animaux de boucherie). Le taux de saisie totale est compris entre 1,4 pour 1000 et 4,6 pour 1000 selon les espèces et les abattoirs.

Inspections (itinérantes) réalisées :

- restauration collective : 250
- ateliers lait : 26
- entrepôts : 11
- établissements d'ovo-produits : 2
- contrôles routiers : 49 (contrôles de 450 camions frigo)
- filière viande (établissements agréés CE) : 81
- filière volailles (établissements agréés CE) : 469
- restauration commerciale (restaurants) : 209
- remise directe (marchés, tueries, boucheries...) : 144

Études de dossiers d'agréments CE (mise aux normes Paquet Hygiène) : 170

Toxi-Infections Alimentaires Collectives : 5 dossiers suivis en coordination avec DDASS.



VEILLER AU RESPECT DES LOIS ET DES LIBERTES PUBLIQUES

Les attributions réglementaires confiées au Préfet sont principalement assurées au sein de la Direction des Libertés Publiques et des Collectivités Locales et des sous-préfectures.

Plusieurs objectifs doivent ainsi être atteints tout au long de l'année par les 31, 80 emplois temps plein présents dans ces services :

- délivrer aux usagers des titres fiables dans les meilleurs délais possibles ;
- faire respecter la légalité des actes des collectivités territoriales et diminuer le nombre d'actes non-conformes ;
- assurer les autres attributions réglementaires.

Moyens : effectifs en équivalent "temps plein" (ETP)

- | | | |
|--|---|-------|
| ▪ ETP pour la délivrance des permis de conduire et cartes grises | = | 10,55 |
| ▪ ETP pour la délivrance des CNI et passeports | = | 3,30 |
| ▪ ETP pour la délivrance des titres de séjour | = | 1,70 |
| ▪ ETP contrôle de légalité | = | 9,85 |
| ▪ ETP réglementation générale | = | 6,40 |

Résultats :

La préfecture et les sous-préfectures contrôlent 89 % des actes soumis au contrôle de légalité

Les titres sont délivrés dans des délais inférieurs ou égaux aux résultats obtenus dans les préfectures de taille comparable.



DELIVRER DES TITRES

Objectif : délivrer aux usagers des titres fiables dans les meilleurs délais possibles

La préfecture (DLPCL) délivre seule les cartes grises, permis de conduire et titres de séjour pour étrangers.

Par contre, les sous-préfectures participent, pour leur arrondissement, à la délivrance des cartes nationales d'identité et des passeports.

Tous ces titres sont rattachés à un fichier central et seuls la carte grise et le permis de conduire sont produits localement. La préfecture et les sous-préfectures délivrent ces titres dans des délais très satisfaisants et souvent inférieurs aux délais affichés au niveau national par les préfectures de la même strate.

On assiste en 2008 à une diminution des titres de circulation délivrés laquelle tranche avec l'augmentation régulière observée depuis plusieurs années. Ce phénomène tient en fait à une forte décreue constatée en novembre (- 16 %) et décembre (- 17,75 %) et ce malgré une hausse des immatriculations des véhicules neufs de 2,93 % vérifiée sur un an.
(Ceux-ci ne représentent cependant que 18,8 % du total des immatriculations)

Les permis de conduire délivrés sont en augmentation : ce phénomène peut s'expliquer en partie par les pertes de points pour solde nul (+ 36 % en un an).

On observe une forte croissance des cartes nationales d'identité tandis que le nombre de passeports et de titres de séjour délivrés est plutôt stable.

CHIFFRES CLES

43 441 cartes grises
(- 2,10 % en un an)
9 688 permis de conduire
(+ 14,60 % en un an)
16 842 cartes nationales d'identité
(+ 10,99 %)
5 663 passeports (+ 0,78 %)
680 titres de séjours (+ 33,07 %)

DELAIS MOYENS DE DELIVRANCE

- d'une carte grise en temps réel : 14 mn
(niveau national même strate : 14 mn)
- d'une carte grise en temps différé : 2,06 jours
(national : 2,97 jours)
- d'un permis de conduire en temps réel : 14 mn
(national : 11 mn)
d'un permis de conduire en temps différé : 2,04 jours
(national : 6,48 jours)
d'une carte nationale d'identité : 1,97
(niveau strate : 6,19)

CONTROLLER LES ACTES DES COLLECTIVITES LOCALES

Objectif : assurer la légalité des actes des collectivités territoriales et contribuer à la diminution du nombre d'actes non-conformes.

La préfecture et les sous-préfectures assurent le contrôle de légalité sur les actes des collectivités territoriales, en application de l'article 72 de la Constitution et des lois de décentralisation de 1982.

Depuis 2006, la préfecture a défini **une stratégie du contrôle de légalité** fixant les priorités de ce contrôle, à savoir la commande publique, l'intercommunalité, l'urbanisme et certains actes de la fonction publique territoriale.

CHIFFRES CLES

37 226 actes reçus
33 131 actes contrôlés, soit 89 %
828 lettres d'observations adressées, soit 2,50 % des actes contrôlés
903 actes retirés ou réformés après intervention des services
3 236 actes budgétaires reçus
3 236 actes budgétaires contrôlés, soit 100%
314 actes budgétaires réformés après intervention des services.
8 déférés préfectoraux devant le tribunal administratif, dont 7 gagnés.

Cette stratégie s'accompagne d'un suivi rigoureux des actes contrôlés sans omettre la fonction de conseils aux élus, laquelle n'a fait que se renforcer pour prendre en compte la complexité grandissante de certaines réglementations.

Depuis le deuxième semestre 2006, préfecture et sous-préfecture reçoivent les actes de certaines collectivités par télétransmission (Application ACTES) : 21 collectivités sont à ce jour rattachées à ce dispositif. Cela représente une progression notable par rapport à l'année 2007 où seulement six collectivités avaient adhéré à ce dispositif.

Les actes reçus ont augmenté de 8.25% par rapport à 2007 tandis que le taux d'actes contrôlés demeure stable. Le nombre d'actes retirés ou réformés doit être apprécié en fonction des interventions de tous types réalisées par les services et supérieures aux lettres d'observations (1134).

Objectif : répondre à la demande des usagers dans les meilleurs délais

Outre les activités réglementaires liées à la délivrance des titres, les préfetures et sous-préfetures mettent en œuvre au profit des particuliers un certain nombre de réglementations liées à :

- la sécurité (armes, permis de chasser, épreuves sportives)
- la réglementation du commerce ou des professions (commerces non sédentaires, agents immobiliers, équipement commercial)
- au tourisme (classement des hébergements touristiques et des campings) et classement des offices de tourisme
- aux associations de la loi de 1901 (déclarations)

CHIFFRES CLÉS

12 cartes d'agents immobiliers délivrées

77 cartes de commerçants non sédentaires délivrées

329 acquisitions et renouvellements des armes autorisées

24 cartes européennes d'armes à feu délivrées

18 agréments et renouvellements de gardes particuliers délivrés

224 ventes de déballage et 24 liquidations autorisées

94 permis de chasser (originaux et duplicatas) délivrés

133 créations d'associations

7 réunions de la Commission Départementale de l'Équipement Commercial (C.D.E.C.)
(dont 10 dossiers examinés)

3 réunions de la Commission Départementale de l'Action Touristique (C.D.A.T.)
(dont 348 dossiers de meublés, 7 campings, 2 offices de tourisme, 3 hôtels examinés)

190 autorisations d'épreuves sportives délivrées

Ces chiffres semblent dénoter une diminution en 2008, par rapport à 2007, de l'ensemble des activités soumises à réglementation :

- Cartes d'agents immobiliers : -76%
- Cartes de commerçants non sédentaires : -58%
- Associations déclarées : -39%
- Dossiers présentés en CDEC : -61%



GARANTIR QUE L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SOIENT COHERENTS ET RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

L'année 2008 a permis de conforter les politiques en faveur du Développement Durable.

Une grande partie des moyens humains et financiers de l'État a été consacrée :

- à la promotion de stratégies de développement durable grâce à la poursuite de certaines politiques dans les domaines de l'eau, de la réglementation thermique applicables aux bâtiments ainsi que des réflexions relatives aux énergies renouvelables et au développement de l'éco-responsabilité au sein de l'État ;
- au soutien à l'aménagement du territoire en terme de planification dans le domaine de l'urbanisme, du développement des infrastructures ferroviaires et routières, de l'ingénierie de l'État et de l'attribution d'aides financières aux collectivités locales ;
- à la protection du patrimoine naturel, architectural et paysager ;
- au renforcement de la compétitivité des territoires par le soutien à de nombreux projets locaux, notamment ceux relevant des pôles d'excellence rurale qui constituent des opérations structurantes pour les territoires ;
- à la poursuite de la politique de soutien à l'agriculture avec, pour objectif, le maintien des exploitations agricoles tout en respectant l'environnement et en apportant des aides aux exploitants.



Pour mener à bien ces politiques, l'État s'appuie principalement sur les services suivants : Préfecture, Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture, Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine, Direction Interdépartementale des Routes.

Objectif : accompagner les évolutions économiques et démographiques du territoire en les maîtrisant pour permettre le respect des grands équilibres, de l'environnement, des paysages, des principes du développement durable et la possibilité de maintien et de développement de l'activité agricole.

PLANIFICATION, URBANISME :

La D.D.E.A. assiste les communes dans l'élaboration et les évolutions ultérieures de leurs documents de planification - SCOT (schéma de cohérence territoriale à l'échelle intercommunale) - PLU (plan local d'urbanisme) - cartes communales.

Elle instruit des demandes d'autorisation d'occupation du sol dans les communes où cette compétence est exercée par l'État ou pour le compte des communes compétentes de moins de dix mille habitants qui en font la demande. Elle intervient dès lors dans 461 communes.

CHIFFRES CLES

1 SCOT en cours d'étude
1 PLU et 24 cc nouvelles
Fin 2008 : 159 communes disposaient d'un document d'urbanisme et 160 procédures d'élaboration ou de révision étaient en cours.
2 833 PC , 4 458 CU, 101 permis d'aménager ont été instruits.

CHIFFRES CLES

Routes Nationales
244 km gérés par les services routiers de l'Etat dans le département du Gers.

INFRASTRUCTURES :

Un effort sans précédent a été réalisé pour l'amélioration de la liaison ferrée Auch-Toulouse. En 2008, a ainsi été entrepris le chantier de rénovation des voies entre Auch et Empalot pour un montant de 48.2M € (15.2 M € financés par l'État et la Région pour des travaux d'aménagement de gares et d'automatisation du système d'espacement de trains) et 33 M € (10 État, 12 Région et 11 RFF) pour la régénération de la voie (rail soudé et ouvrages d'art) . Les travaux entrepris en 2007 et 2008

ont permis de retrouver des délais d'accès entre Auch et Toulouse de 1 h 25, amélioration qui a en outre été adossée à un cadencement des trains mais contrariée cependant par les intempéries du printemps.

En ce qui concerne le réseau routier national, le chantier de la déviation de Léguevin en limite du département s'est poursuivi activement et sa mise en service a eu lieu le 6 juillet 2009. Les travaux de l'itinéraire de substitution entre Auch et Aubiet se sont poursuivis en 2008 pour finir en avril 2009. Les études et acquisitions foncières ont été poursuivies sur le reste de l'itinéraire.

INGÉNIERIE DE L'ETAT

La DDEA intervient en ingénierie pour compte propre. Il s'agit de prestations d'assistance réalisées au profit des services de l'État (intérieur, justice ...), notamment en constructions publiques pour les aider dans la réalisation de projets immobiliers ou la gestion de leurs patrimoine immobiliers (diagnostics, conduites d'opération, montages de projets ...).

En ce qui concerne les collectivités territoriales, l'intervention de la DDEA porte principalement sur une ingénierie de solidarité (ATESAT) et couvre les domaines de l'aménagement, de l'habitat et de la voirie.

Elle intervient aussi dans la conduite de politiques publiques et assiste les collectivités dans leur déclinaison locale (exemple accessibilité de la voirie et ERP)

La DDEA intervient encore sur des prestations relevant du champs concurrentiel principalement dans les domaines de l'aménagement des espaces publics, des aménagements urbains, des bâtiments publics, des réseaux d'assainissement et d'eau potable. Ces missions sont cependant appelées à disparaître dans les trois prochaines années au profit d'un repositionnement vers de nouvelles missions issues du Grenelle de l'Environnement.

CHIFFRES CLES

444 communes, 10 communautés de communes et un syndicat de commune ont bénéficié de l'ATESAT en 2008.
Les derniers contrats d'ingénierie relevant du champs concurrentiel ont été signés (5 contrats de maîtrise d'oeuvre et 8 contrats d'assistance à maîtrise d'ouvrage).

MASSES FINANCIÈRES

Fer (réfection de la voie Auch-Empalot) : 48,2 M€

Routes nationales :

- Auch/Aubiet : 17 M€
- Déviation Gimont et aménagement Gimont/Isle Jourdain : 3,2 M€

Objectif : accompagner les évolutions économiques et démographiques du territoire en les maîtrisant pour permettre le respect des grands équilibres, de l'environnement, des paysages, des principes du développement durable, et celui de l'activité agricole.

AIDES FINANCIERES AU DEVELOPPEMENT LOCAL

5 MILLIONS D'EUROS D'AIDE DE L'ÉTAT AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Avec la dotation globale d'équipement (DGE) et la dotation de développement rural (DDR), l'État dispose d'une large gamme d'outils d'intervention financière pour accompagner les projets territoriaux.

• DGE des communes 2008 :

- **montant total des subventions attribuées 3 587 168 €** soit + 2,71 % par rapport au montant de l'enveloppe 2007

Fongibilité DDR 2008 : 188 917,08 €

TOTAL : 3 776 343,22 €

- nombre de subventions attribuées : 102 dont 29 bâtiments scolaires, 12 mairies et 17 aménagements de sécurité.

L'application d'un bonus prenant en compte des critères de développement durable a permis de majorer de 5 ou 10 % une dizaine d'opérations.

Quelques opérations particulièrement structurantes ont en outre bénéficié d'un accompagnement significatif et d'un dé plafonnement :

* l'extension de la maison de l'enfance à l'Isle-Jourdain (CC. Save Lisloise) : 175.000 €

* la rénovation de la piscine municipale à l'Isle-Jourdain - tranche 1 - (commune de l'Isle-Jourdain) : 200.000 €

• DDR 2008 :

- **montant total des subventions attribuées 1 430 777 €**

- nombre de communautés de communes subventionnées : 8 dont 6 pour des projets de développement économique à Vic-Fezensac, Fleurance, Condom, Mirande, Seissan et Gimont.

Montant des crédits de paiement versés en 2008 DGE, DDR : 4.593.477,00 €

L'EUROPE INVESTIT EN MIDI-PYRÉNÉES

Il s'agissait d'abord d'assurer une bonne consommation des crédits de paiement Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) programmés sur les mesures départementales du programme Objectif 2 2000-2006.

Une action départementale de communication a eu lieu lors de "Gascogne Expo 2008 " sur l'ensemble des fonds mobilisables.

Résultats obtenus : un taux de paiement moyen de 97,30 % par rapport au montant programmé qui se répartit comme suit :

- 82,30 % sur la mesure 2 - Zone d'activités 739 215,34 € payés
- 100 % sur la mesure 7 - Projets des territoires 100 210,15 € payés
- 96,25 % sur la mesure 12 - Investissements des entreprises 142 953,24 € payés
- 100 % sur la mesure 13 - Protection de l'environnement 82 143,35 € payés

Montant total des paiements en 2008 : 1 064 522,08 €

Un seul dossier a été programmé s'agissant des mesures départementales de l'axe 3 du programme opérationnel "compétitivité régionale et emploi" : 18 870,72 € alloués au département du Gers pour un diagnostic des émissions de gaz à effet de serre générées par les activités du Conseil Général. Ce dernier bénéficie d'autres crédits FEDER au titre des mesures régionales gérées par l'État et le Conseil Régional, notamment au titre de l'industrie et du tourisme.

LES AUTRES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT DE L'ÉTAT

- **LE FNADT (Fonds National pour l'Aménagement et le Développement du Territoire)**
nombre de bénéficiaires : 7 montant total de l'aide FNADT allouée : 637.677 €

Les deux principaux projets d'investissement financés :

- l'aménagement du parc de loisirs de GONDRIN - 300.000 € qui viennent s'ajouter à 50.000 € alloués par la DRT
- la réhabilitation du stade Jacques Fouroux à AUCH : 225 464 €

- **LE COMMERCE ET L'ARTISANAT**

au titre du FISAC (Fonds d'Intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce) : 85 340 € pour l'aménagement de la halle centrale et de la place centrale de GIMONT

au titre du FDACR (Fonds Départemental d'Adaptation du Commerce Rural) : 8 subventions accordées d'un montant total de 26.423,50 €

LE SUIVI DES PAYS

Dans le cadre de l'application du volet territorial du contrat de projets, quatre conventions territoriales ont été préparées (seule celle du pays Val d'Adour a été signée en 2008). Les premières maquettes des programmes opérationnels ont été validées en novembre 2008 à l'issue d'un examen associant l'État, la Région et le Département.

CHIFFRES CLES

DGE : 3 776 343,22 € pour
102 subventions
DDR : 1 241 859,92 € pour
8 subventions
FNADT : 637 677 € pour
7 bénéficiaires

Objectif : renforcer la compétitivité des territoires.

Il existe 5 pôles d'excellence rurale dans le Gers :

- **Le pôle culturel territorial de Marciac (Projet de 5 M€, participation FNADT de 823 870 €).**
Création d'un équipement culturel structurant (salle de concert et de spectacle) pour le territoire du Val d'Adour permettant d'an-crer les acquis de 28 ans d'expérience du festival international de jazz.
- **Mécanopôle de Nogaro (subvention de 823 870 €).**
Le projet s'inscrit dans une logique de développement économique s'appuyant sur deux équipements structurants existants - le circuit Paul Armagnac de Nogaro et l'aérodrome Jean Armagnac - complétés par la création d'un centre de recherche et d'essais industriels, d'une pépinière d'entreprises et d'une zone d'activités économiques.
- **Centre d'innovation et de recherche circassien (subvention de 750 000 €)**
Ce projet consiste en la réalisation à Auch d'un équipement culturel structurant, spécialisé et innovant destiné à valoriser une dynamique reconnue dans les arts du cirque. Le projet est pour l'instant réétudié avec une nouvelle implantation sur la caserne Espagne.
- **Palmipôle (subvention de 790 000 €.)**
Structuration de la production fermière de Palmipèdes Gras Oies et Canards du Gers et organisation d'une filière professionnelle amont/aval associant des collectivités, des éleveurs et des entreprises privées tout en prenant en compte le bien-être animal. La plupart des investissements sont en cours ou terminés.
Sur le Palmipôle, en 2008, 18 dossiers de demandes de financement de projets ont été instruits et programmés pour un montant total d'enveloppe de 527 723 €.
- **Pôle d'application et d'expérimentation des techniques satellitaires (PATS) (750 000 €)**
Les subventions allouées aux PER ont fait l'objet d'un engagement comptable auprès du CNASEA.

CHIFFRES CLES

4 pays
Les 4 candidatures Leader ont été retenues pour un montant de 7,582 M€
5 pôles d'excellence rurale labellisés

Les services ont été mobilisés pour accompagner le suivi des 5 PER gersois (réunions techniques et comités de pilotage).

LE PLAN RN 124 :

La Chambre de Commerce et d'Industrie du Gers s'est engagée en 2005 dans la démarche "Plan RN 124". Cette action est menée en étroite collaboration avec les quatre communautés de communes présentes sur cet axe routier entre Auch et Toulouse. Le Conseil Général a délibéré en décembre 2006 dans le sens d'une participation à ce plan. La démarche a pour objectif la définition d'un plan cohérent de réalisation de zones d'activités d'ampleur départementale voire régionale et portant sur quatre thématiques fortes : l'aéronautique, la prestation logistique, l'industrie Agro-alimentaire et le Tertiaire Supérieur avec la Géomatique.

L'objectif est de réaliser 150 ha de zones d'activités complémentaires et non pas concurrentes, réparties sur 4 sites (Auch, Gimont, L'Isle Jourdain, Pujaudran).

2008 a vu la constitution d'un syndicat mixte dénommé « syndicat mixte d'études projet économique Plan RN 124 » dont l'arrêté de création a été publié au début de l'année 2009. Diverses études se sont poursuivies : charte de qualité environnementale, étude de faisabilité, étude d'impact, étude économique. Le budget prévisionnel pour l'aménagement des quatre zones est pour l'instant fixé à 60 M€. L'État participe aux comités techniques et au comité de pilotage affectés à cette démarche. Il a émis des avis sur ces études et donne des informations sur les procédures à venir (planification, urbanisme opérationnel, loi sur l'eau, financements...). La zone de Pujaudran est la zone la plus stratégique (entrée du département) mais aussi la plus difficile à développer car fortement dépendante d'aménagements à réaliser en Haute Garonne à Léguevin (discussions en cours).

LES FONDS EUROPÉENS :

- **Le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)** permet de financer la recherche et l'enseignement supérieur, la compétitivité des entreprises, l'environnement, le développement du massif des Pyrénées, l'accessibilité et l'attractivité des territoires ainsi que les projets urbains en faveur de la cohésion sociale. Les projets liés aux énergies renouvelables relèvent par exemple du FEDER. Une partie du programme (45%) est géré en outre par le Conseil Régional sous forme de subvention globale.
- **Le Fonds Social Européen (FSE)** a pour priorité l'adaptation aux mutations économiques, l'accès à l'emploi, la cohésion sociale, le capital humain, la mise en réseau, l'innovation et les actions transnationales. Il existe aussi un programme national (4 500 M€).
- **Le Fonds Européen Agricole de Développement Rural (FEADER)** se composait jusqu'à présent de 3 axes : agriculture et forêt, environnement et diversification de l'économie rurale. En 2008, les candidatures des quatre Pays ont été retenues au titre de Groupes d'Action Locaux (GAL) et deviennent ainsi le 4^{ème} axe du FEADER. Ces GAL disposeront chacun, une fois leur convention adoptée, d'une enveloppe d'environ 2 M€ destinée à l'aménagement et au développement de leur territoire. Notons que le Gers est le seul département de la région entièrement couvert par ces Groupes d'Action Locaux.

MASSES FINANCIÈRES

- Aide de l'État aux Pôles d'excellence rurale : 3,95 M€
- Fonds structurels en Midi-Pyrénées pour la période 2007-2013 :
430 M€ de FEDER
192 M€ de FSE
187 M€ de FEADER VR
540 M€ de FEADER SN
soit 1 349 M€ de Fonds Structurels au total, auxquels il faut ajouter les programmes de coopération territoriale européenne.

Objectif : renforcer la compétitivité des territoires.

LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET TECHNOLOGIQUE

LES TECHNIQUES INDUSTRIELLES : (missions exercées par des agents en poste à Tarbes)

Pour les deux départements confondus (Gers + Hautes-Pyrénées), le service de la DRIRE a réalisé 16 réceptions complexes et 277 réceptions simples de véhicules routiers. Il a également été procédé à 107 identifications de véhicules en provenance de l'étranger.

On relève de plus la délivrance de 131 titres de circulation pour des transports en commun de personnes, des transports de matières dangereuses et des dépanneuses.

En ce qui concerne les centres de contrôles techniques de véhicules, le service a contrôlé 21 centres de visites véhicules légers et 1 centre de visite de véhicules poids lourds et procédé au suivi de 105 visites de véhicules afin de superviser le travail des contrôleurs privés.

En ce qui concerne l'activité métrologie, des opérations "coup de poing" ont été engagées pour s'assurer que la vérification périodique des instruments de mesure utilisés par les commerçants était correctement réalisée :

54 balances dans 39 commerces
95 distributeurs de carburants dans 11 stations services
26 bascules ou ponts bascules dans 13 établissements

Enfin, la DRIRE a conduit des actions de sensibilisations auprès des collectivités et des entreprises de travaux publics (courriers circulaires, réunions) pour rappeler les obligations réglementaires concernant les travaux réalisés à proximité des canalisations de gaz. Compte tenu des dommages trop nombreux occasionnés à des canalisations, des contrôles inopinés sur les chantiers de travaux publics ont été réalisés (notamment dans la ville d'AUCH au mois de juin). Un observatoire régional et départemental a enfin été mis en place en collaboration avec la FRBTP et les opérateurs de réseaux.

CHIFFRES CLES

283 réceptions de véhicules dont
16 complexes
131 titres de circulation délivrés
175 contrôles métrologiques

LES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET INNOVATIONS :

Sont signalés principalement :

- l'accompagnement de la mise en place d'une action collective "MECAFORUM" de prospection à l'international pour identifier des prospects relatifs aux essais industriels liés à la dynamique automobile (suspension, pneumatiques etc..) dans le cadre du Mécanopole de Nogaro (financement à hauteur de 50%). L'objectif est de rapatrier des essais réalisés actuellement à l'étranger par les constructeurs automobiles et ce tout en proposant des solutions innovantes.
- la visite de 4 établissements dans le cadre d'un programme de connaissance et de suivi de l'activité industrielle

LES ENERGIES : (missions exercées par des agents en poste à Toulouse)

La division Énergie a été restructurée en 2007 puis 2008 afin de tenir compte du fort développement de son activité dans le domaine des énergies renouvelables. Elle compte **un pôle de compétence barrages Midi-Pyrénées Aquitaine**, chargé de l'activité de contrôle des barrages, de l'instruction et du suivi des titres de concessions hydroélectriques des régions Aquitaine et Midi-Pyrénées, **un pôle transport et politique énergétique** chargé de l'instruction des projets de transport d'énergie (électricité, gaz), de celle des dossiers éoliens (ZDE) et de la délivrance des certificats d'économie d'énergie.

Pour le Gers, il est à signaler tout particulièrement, en 2008 :

- en matière d'instruction de projets de lignes de transport d'électricité, le remplacement de support et la mise en conformité de la ligne Auch Gimont
- en matière de transports de gaz, le déplacement d'un branchement du poste de livraison de GDF à Condom ainsi que l'instruction du doublement de la canalisation TIGF entre Izaute et Lussagnet
- 133 certificats d'obligations d'achat pour des installations de production d'électricité à partir de panneaux solaires photovoltaïques ont été instruits pour le département, parallèlement à l'émergence de projets importants de champs photovoltaïques.

Objectif : répondre aux attentes de la société en renforçant les actions de l'État dans la mise en œuvre de la stratégie du développement durable.

LA CONSTRUCTION DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'AGRICULTURE

Dans le cadre de la réforme de l'administration de l'État, 2008 a été l'année préparatoire à la construction de la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture au 1^{er} janvier 2009.

Les objectifs poursuivis sont notamment :

- de constituer une structure départementale de proximité au service des usagers,
- de maintenir un service technique fort dans les champs du développement durable, de l'agriculture et de la gestion du territoire,
- de répondre aux enjeux du Grenelle de l'Environnement.

LA MISSION INTER SERVICES DE L'EAU (MISE) :

La MISE décline pour le préfet la politique de l'eau et des milieux aquatiques dans le département. Si, au niveau national, l'année 2008 a été celle de la rédaction des lois Grenelle 1 et 2 dont l'adoption est attendue pour 2009, le principal chantier recensé aux niveaux régional et départemental reste le SDAGE Adour Garonne, outil de planification qui devrait décliner à partir de 2010, les grandes orientations permettant d'atteindre le bon état sanitaire imposé par la directive européenne cadre sur l'eau en 2015.

Originalité : les objectifs du SDAGE seront désormais inscrits sur un plan opérationnel traduits en un programme de mesures concrètes dans lequel l'action de la Mise du Gers sera territorialisée en fonction de l'état qualitatif des cours d'eau.

Chaque année, la gestion quantitative de l'eau dans le département se traduit par un suivi quotidien de l'évolution des situations avec une surveillance des débits des cours d'eau, le remplissage des barrages et la mise en place de plans de crise en tant que de besoin. Le suivi de la qualité de l'eau s'opère au travers de nombreux contrôles dans tous les domaines : assainissements, prélèvement d'eau, pollutions diffuses et travaux en rivière pour l'essentiel.

LA RÉGLEMENTATION THERMIQUE 2005 (RTH) :

Le secteur du bâtiment (résidentiel et non résidentiel) est le plus gros consommateur d'énergie. Il représente plus de 40% des consommations énergétiques nationales. C'est un peu moins que les transports et l'industrie réunis (43% bâtiment, 31% transport et 21% industrie).

Depuis la toute première réglementation thermique en 1974 et jusqu'à présent, les obligations ne portaient que sur les constructions neuves. La dernière en date est la RT2005 laquelle avait également été présentée lors d'une réunion d'information en 2007 à Auch.

Le Grenelle de l'environnement a confirmé que l'amélioration de l'efficacité énergétique du bâtiment est plus que jamais une priorité nationale.

Depuis novembre 2007, la RT 2005 s'applique aux bâtiments existants et vise à améliorer la performance énergétique des bâtiments en cours de rénovation et à diviser par 4 les émissions de CO₂ produites dans ce secteur à l'horizon 2050.

Le MEEDDAT, à travers la DRE et la DDE, s'est fortement mobilisé pour faire connaître cette nouvelle réglementation auprès des maîtres d'ouvrages et des professionnels.

Ainsi la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture a organisé à Auch, en mai 2008, une réunion associant l'ensemble des professionnels de la construction et de l'immobilier afin de diffuser une information sur cette nouvelle réglementation thermique applicable aux bâtiments existants.

L'ECO-RESPONSABILITÉ :

La DDE a poursuivi ses efforts tant en termes de méthodologie que de réalisations.

La grille RST02 (grille de lecture permettant d'évaluer les projets au regard du développement durable) a été testée sur des projets de maîtrise d'œuvre. Pour prolonger cette initiative, un agent devait être spécialement formé à cet outil courant 2009.

La politique d'achat du papier a de plus été modifiée pour s'orienter exclusivement vers des produits éco-labelisés. Des détecteurs de présence ont également été installés dans certains locaux de passage pour éviter tout gaspillage.

La circulaire du 03 décembre 2008 relative à l'exemplarité de l'État et à la mise en œuvre du plan départemental d'actions d'éco-responsabilité des services de l'État devrait amplifier cette démarche en 2009.

La préfecture du Gers a organisé pour sa part :

- le 1^{er} avril 2008, la 27^{ème} rencontre départementale des acteurs du développement durable à la préfecture ;
- le 3 avril 2008, la journée éco-fonctionnaires avec une formation des fonctionnaires de l'État sur l'éco-responsabilité.

Dans le cadre d'un plan de formation régional (État + Conseil Régional), la préfecture a participé à l'animation de rencontres départementales sur l'éco-conditionnalité des aides publiques (grilles FEDER).

LE PÔLE ÉOLIEN :

Le Préfet a mis en place un pôle éolien ayant pour missions essentielles une meilleure connaissance du potentiel gersois, de la réglementation applicable et des contraintes environnementales afin de favoriser les conditions de création des Zones de Développement Éolien (ZDE) dans le Gers.

Début 2009, le pôle éolien a vu son champ de compétence étendu à l'ensemble des énergies renouvelables - notamment la géothermie, le solaire et la biomasse - il deviendra alors le pôle EnR (Énergies Renouvelables).

CHIFFRES CLES

1400 irrigants autorisés sur
11 400 km de cours d'eau.
239 dossiers instruits au titre de la
loi sur l'eau.

Objectif : concilier les exigences écologiques patrimoniales et paysagères avec le développement des activités économiques, sociales et de l'habitat .

LE PATRIMOINE NATUREL :

Dans le cadre du réseau européen de sites remarquables pour leur biodiversité dit "Natura 2000", 6 sites d'habitats naturels et d'espèces à préserver (vison d'Europe, cistudes, rhinolophes, cuivré des Marais, Orchidées, pelouses sèches, lamproie, sofie, écrevisses à pattes blanches...) ont été retenus. Les sites du Lizet, des Étangs de l'Armagnac et de La Lauze possèdent ainsi un document de gestion.

L'Institution Adour a été désignée maître d'ouvrage pour la réalisation du document d'objectifs de l'Adour. Le Syndicat de Rivières du Pays d'Albret s'est par ailleurs porté candidat à la maîtrise d'ouvrage pour le site de la Gélise. S'agissant du site du Midour Ludon, l'opérateur reste à identifier.

Les mesures prises dans le cadre de ces dispositifs visent à protéger durablement les habitats et les espèces présents dans ces sites. Les signataires des chartes s'engagent à mettre en place ces mesures pour une durée de cinq ans. Ils contribuent ainsi à la gestion durable de leur propriété et au maintien des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. La charte leur permet de bénéficier en contrepartie d'exonérations fiscales (taxe foncière sur les propriétés non bâties, droits de mutation,...).

LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET HISTORIQUE :

Le Service départemental de l'Architecture et du Patrimoine (SDAP) a en charge la conservation et la valorisation du patrimoine architectural.

Il intervient dans le cadre de l'entretien des monuments historiques classés (MHC) appartenant à l'État et dans celui de la gestion des monuments historiques classés ou inscrits (MHI) n'appartenant pas à l'État.

Par ailleurs, en 2008, le SDAP a apporté son aide au Conseil Général lors de l'instruction des demandes de travaux portant sur le patrimoine rural non protégé et sur l'architecture en milieu rural.

Il s'investit également dans l'instruction et le suivi de dossiers et de travaux de restauration financés par la Fondation du Patrimoine et la Sauvegarde de l'Art Français afin de permettre aux particuliers de restaurer leurs biens grâce à des avantages fiscaux et financiers.

L'État investit sur le patrimoine historique en finançant deux principales opérations de restauration :

La cathédrale Sainte-Marie d'Auch (monument historique appartenant à l'État) :
300 000 € pour la conformité électrique, 280 000 € pour le Trésor.

L'escalier monumental d'Auch : **324 416 €** dont 300 000 € issus de la mise en œuvre du plan de relance.

Enfin, pour le pôle archéologique Elusa-Séviac (commune d'Eauze et Montréal) et dans le cadre du CPER 2007-2013, l'État a débloqué 57 249 € pour Elusa et 516 220 € pour Séviac soit un total de **573 469 €**.

LE PATRIMOINE PAYSAGER :

L'action des services de l'État s'organise principalement dans le cadre de la planification de la construction (documents d'urbanisme) et des autorisations de construire.

Dans le premier cas, les services de l'État sont attentifs à ce que les zones définies comme constructibles préservent les paysages. Deux dossiers de protection d'éléments paysagers particuliers ont été élaborés simultanément à l'élaboration de cartes communales.

L'impact paysager des constructions est systématiquement pris en compte dans les décisions d'autorisation des constructions.

Dans les sites classés ou inscrits, le service départemental de l'Architecture élabore la doctrine de l'État.

De façon plus générale, un travail partenarial est effectué avec le CAUE, l'Architecte des Bâtiments de France, les paysagistes et architectes conseil de la DDEA. Des études portant sur l'impact de la construction sur le monde rural ont ainsi été entamées. Les premiers travaux sur une charte départementale "urbanisme, agriculture et environnement" ont été lancés en juillet 2008 avec comme objectif assigné de finaliser le document contractuel en 2009.

CHIFFRES CLES

Patrimoine architectural

MHI : 230
MHC : 88
Sites classés : 13
Sites inscrits : 103

Patrimoine paysager

Autorisations en Sites Classés : 1
Autorisations en sites Inscrits : 34
Commissions Départementales de la Nature, des Paysages et des sites : 17

Patrimoine historique

Réunions en DRAC : 17
Nombre travaux d'entretien sur Monuments Historiques Classés : 25
Nombre travaux sur Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques : 6

MASSES FINANCIÈRES

Aide de l'État sur les monuments historiques : 135 871 €
Travaux cathédrale d'Auch : 580 000 €
Pôle archéologique Elusa-Séviac : 573 469 €

POUR SUIVRE LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN À L'AGRICULTURE DURABLE

Objectif : maintenir ou développer des activités agricoles porteuses d'emplois, garantes de la mise en valeur du territoire, génératrices de valeur ajoutée locale et respectueuses de l'environnement et de l'habitat .

LE SOUTIEN AUX ACTIVITÉS AGRICOLES ET AU MAINTIEN DES EXPLOITATIONS (1er pilier de la PAC)

La surface agricole représente 74 % de la surface totale départementale et 16 % de la population active occupent des emplois dans le secteur agricole.

Les aides dites "couplées" sont versées en fonction des productions réalisées. Elles concernent les cultures de céréales, oléagineux et protéagineux (PAC végétales) ainsi que l'élevage de bovins à destination "viande". Ces aides représentent un montant total de 43 M€ et sont sollicitées dans 13 090 dossiers déposés et instruits à la DDEA.

Les aides dites "découplées", dont le montant est lié à des références historiques et sont versées sans lien avec l'acte de production concernent 7915 exploitations et représentent un montant total de 101 M€.

LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL ET LA PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT (2ème pilier de la PAC)

Deux grandes mesures structurelles mobilisent des financements publics importants :

- l'installation des jeunes agriculteurs (Dotations « Jeune Agriculteur (DJA) et prêts bonifiés). En 2008, 74 jeunes agriculteurs ont bénéficié de la DJA pour un montant moyen de 16 350 € (en nette augmentation par rapport à 2007).
- le programme de modernisation des bâtiments d'élevage (PMBE) : 60 exploitants ont été attributaires d'une aide pour un montant moyen de 17 000 €.

Par ailleurs, le Gers est le département de la région Midi-Pyrénées qui mobilise le plus les aides du plan végétal pour l'environnement (PVE) lequel est destiné à aider l'acquisition de matériels respectueux de l'environnement (50 dossiers). Trois bassins versants bénéficient en outre de mesures agro-environnementales de reconquête de la qualité des eaux (Gers amont, Boulouze et Gimone).

Parmi les autres mesures agro-environnementales (MAE), il convient de citer la contractualisation Natura 2000, la prime herbagère agro-environnementale et la protection des races menacées.

LA CONDITIONNALITÉ DES AIDES ET LES CONTROLES

Tout octroi d'aides agricoles européennes impose au bénéficiaire de respecter un ensemble de règles liées au respect de l'environnement : c'est ce que l'on appelle la "conditionnalité des aides".

12 % des exploitations ont fait l'objet de contrôle sur place portant sur l'adéquation des surfaces et du nombre d'animaux ainsi que sur le respect de la conditionnalité dans le domaine de l'environnement (bonnes conditions agro-environnementales, nitrates et santé publique).

CHIFFRES CLES

- En nombre de dossiers :
- PAC végétales : 7 800
 - Primes animales : 6 300 (PVTVA + PAB + ICHN)
 - MAE : 103
 - PMBE : 60
 - DJA : 74

MASSES FINANCIÈRES État + EUROPE

1^{er} pilier de la PAC : 144 M€
2^{ème} pilier de la PAC : 5,37 M€
Dotation d'installation et prêts installations : 4 M€



GARANTIR LA COHÉSION SOCIALE

Axe majeur de la politique de l'État, le plan de cohésion sociale est entré en application dans le département du Gers en 2005.

La mise en œuvre des trois volets du plan (l'emploi, le logement et l'égalité des chances) occupe naturellement une place centrale dans les interventions de l'État.

Il convient également de souligner les actions d'accompagnement de la politique dynamique menée en faveur des personnes handicapées, des personnes âgées et des autres publics vulnérables.

Enfin, des initiatives des collectivités locales sont accompagnées par les services de l'État.

Les entreprises Gersoises recrutent...

FORUM EMPLOI



à **AUCH**
le **mardi 7 octobre 2008**
à partir de 9h, au **Hall du Mouzon**

Des rencontres avec des employeurs, des offres d'emploi, des informations, des ateliers, et la présence de la plate-forme de vocations...

N'OUBLIEZ PAS VOTRE C.V. !



Objectif : poursuivre la décreu du chômage en promouvant les nouveaux dispositifs d'accompagnement et en s'intéressant aux personnes les plus éloignées du marché du travail.

SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2008 : le Gers comptait 4 245 demandeurs d'emploi de catégorie 1 (à la recherche d'un emploi à durée indéterminée à temps plein). Ce chiffre représente une augmentation de 13,4 % par rapport à l'année précédente.

Sur un an, l'ensemble des classes d'âge sont concernées par cette hausse : prioritairement les personnes les plus âgées (+18,5%) et les adultes (+13,5%) et, dans une moindre mesure, les moins de 25 ans (+11,1%). L'analyse par sexe indique que la hausse touche en priorité les hommes (+15,6% contre +11,4% pour les femmes).

La situation du chômage était par ailleurs moins défavorable dans le Gers (qui affiche un taux de 5,1 % contre 7,4 % en Midi-Pyrénées, le taux de chômage en France s'élevant à 7,3 %).

Le nombre cumulé de sorties (9 283) était en hausse (+7,2%) les sorties pour reprise d'emploi constituaient 13,7 % du volume total.

9 869 offres d'emploi ont été enregistrées depuis le mois de janvier 2008 (+0,6% par rapport à 2007). Elles se répartissaient selon les catégories suivantes : emplois durables (-5,7%), emplois temporaires (-0,9 %), emplois occasionnels (+21,2%).

En dépit d'un ralentissement de la croissance de l'emploi salarié (-0,5% sur l'année 2008 contre+ 0,5% en 2007), l'évolution moyenne constatée sur les 5 dernières années révèle une progression de 0,9% par an, fait qui place le Gers parmi les départements les plus dynamiques de la région Midi-Pyrénées.

MOYENS MIS EN OEUVRE ET RÉSULTATS :

La direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle s'est attachée à développer, avec l'ensemble des partenaires, des actions pour lutter contre le chômage et l'exclusion, à anticiper les mutations économiques et soutenir la création d'emploi par les moyens suivants.

Diverses actions positives ont été inscrites au sein d'un plan annuel validé par les membres du SPE (service public de l'emploi). Celles-ci ont pour objet de :

● FAVORISER L'ACCÈS ET LE RETOUR À L'EMPLOI GRÂCE À :

- une meilleure coordination des initiatives des différents membres du SPE et un rapprochement plus étroit de l'offre et de la demande par :

- la fusion ANPE/ASSEDIC : création de "Pôle emploi" ;
- la reconduction, pour la 4^{ème} année, du forum emploi qui permet une rencontre directe entre le chef d'entreprise et le demandeur d'emploi.

Le forum emploi d'octobre 2008 a accueilli 2000 visiteurs, 70 entreprises étaient présentes, 403 postes de travail ont été proposés dont 180 postes pour le seul secteur agro-alimentaire. 300 postes étaient pourvus au 1er décembre 2008 dont 250 par mises en relation positives lors du forum.

● METTRE EN SITUATION D'EMPLOI LES PUBLICS LES PLUS FRAGILES :

- mobilisation des **contrats du plan de cohésion sociale** en faveur :

- des Travailleurs handicapés demandeurs d'emploi, demandeurs d'emploi inscrits depuis plus de 24 mois, demandeurs d'emploi inscrits depuis plus de 12 mois et âgés de plus de 50 ans, jeunes en CIVIS renforcé. **552 Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi** ont de plus été signés en faveur de ces publics.
- des bénéficiaires de minima sociaux (RMI, API, ASS, AAH) : **252 conventions "contrats d'avenir"** ont été signées.
- des jeunes en CIVIS, demandeurs d'emploi depuis plus de 24 mois, demandeurs d'emploi âgés de plus de 50 ans dans le cadre de **114 Contrats Initiatives Emploi** conclus dans le secteur marchand.
- pour l'accès à l'emploi dans le secteur marchand des bénéficiaires du RMI, **21 CI-RMA** ont été signés.

- cibler les publics les plus fragiles afin que ceux-ci bénéficient en priorité des contrats aidés :

- les jeunes en difficultés pour lesquels la mission locale pour l'emploi gère les contrats CIVIS (contrat d'insertion dans la vie sociale).

La Mission Locale du Gers a ainsi accompagné 304 jeunes en difficultés dans le cadre du programme CIVIS (contrat d'insertion dans la vie sociale), dont 169 présentaient un bas niveau de qualification.

Le FIPJ (fonds d'insertion professionnelle des jeunes) a été outre mobilisé afin de lever les obstacles susceptibles de constituer des freins à l'embauche.

18 000 € furent consacrés à la sécurisation des parcours

Des aides en nature ponctuelles (contre valeur) en faveur des jeunes en grande difficulté financière ont été mobilisées dans le cadre du CIVIS (alimentation et hygiène, mobilité, équipement et logement, démarches administratives et formation).

10 000 € ont été consacrés pour l'accès à l'emploi via l'intérim

Adecco a mené des actions pour favoriser l'intégration professionnelle de 40 jeunes par le biais de missions de travail temporaire.

1 000 € ont été mobilisés pour l'édition d'un livret de la recherche d'emploi.

- les chômeurs de longue durée (plus de 2 ans)
- les demandeurs d'emploi handicapés représentent 12% de la DEFM (demande d'emploi en fin de mois), ce chiffre étant en augmentation (+4%).

Il est donc nécessaire de poursuivre nos efforts en renforçant l'application des mesures du plan de cohésion sociale et en améliorant la coordination des acteurs de l'insertion professionnelle.

CHIFFRES CLES

Nombre de
demandeurs d'emploi : 4 245
Taux de chômage : 5,1 %

Objectif : poursuivre la dégrue du chômage en promouvant les nouveaux dispositifs d'accompagnement et en s'intéressant aux personnes les plus éloignées du marché du travail.

LE PROGRAMME DÉPARTEMENTAL POUR L'INSERTION DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS (PDITH) est une feuille de route dont l'objet est d'aider à l'insertion professionnelle et au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés.

La coordination du PDITH, financée par l'État (16 880 €) et l'Agefiph, permet de faire le lien entre les dispositifs de droit commun et les dispositifs spécifiques TH, de faire remonter les besoins des partenaires et les problèmes éventuels, d'initier des actions spécifiques et surtout d'animer le partenariat local.

En 2008, le PDITH a porté en particulier les actions suivantes : l'accès des TH aux formations de droit commun (par la concertation des partenaires), la coordination de formations courtes en complément des actions de droit commun, la participation à l'organisation du « printemps de l'apprentissage », la sensibilisation des médecins traitants sur les visites de pré-reprise,

La semaine du handicap a constitué un moment fort grâce aux diverses actions partenariales : l'opération "un jour un métier" qui permet à une personne handicapée de passer une journée aux côtés d'un professionnel confirmé et de découvrir un secteur d'activité, une entreprise, un métier ; des ateliers "Stratégie de recherche d'Emploi" (dans les Agences Locales pour l'Emploi de l'Isle Jourdain et Condom) dédiés aux travailleurs handicapés. Un atelier d'information sur le dispositif des visites de pré-reprise s'est en outre déroulé dans les locaux de Cap emploi.

LES BÉNÉFICIAIRES DE MINIMA SOCIAUX : dès 2005, le conseil général et l'État se sont engagés dans une politique conjointe axée sur la mise en oeuvre du contrat d'avenir et du CIRMA (contrat d'insertion - revenu minimum d'activité). Une convention annuelle d'objectifs a donc été signée et renouvelée. 276 conventions individuelles furent conclues en 2007 et 596 l'ont été depuis le début de la mise en place du dispositif.

Depuis le 1er février 2008, le Conseil général a pris l'initiative de lancer *l'expérimentation du RSA*, l'État s'étant associé au conseil général pour le public bénéficiaire de l'API (allocation parent isolé).

Une convention financière a ainsi été signée. Elle a pour objet d'attribuer au département une aide financière de l'État se décomposant de la manière suivante :

- 40 000 € pour les frais d'animation et de mise en oeuvre (soit 50% de la dépense)
- 94 200 € correspondant à 50% du surcoût lié au versement de la nouvelle allocation
- 1 000 € par bénéficiaire remplissant les conditions pour percevoir la prime de retour à l'emploi (estimation de 80 000 €).

Expérimenté depuis février 2008 sur le territoire de l'UTAS de Condom, le RSA joue un rôle positif au regard des chiffres cités ci-dessous

- 308 allocataires sur 695 ont repris une activité (emploi, formation, création d'entreprise) dans le cadre du RSA et vu leur revenu augmenter.
- 285 de ces allocataires étaient toujours en activité fin 2008. 73 % des bénéficiaires ont une activité d'un ½ temps à un temps plein.

LES CHÔMEURS DE PLUS DE 50 ANS représentent 16,7% des demandeurs d'emploi gersois. Dans le cadre du plan national "seniors", l'ANPE va accroître son offre de service envers eux, mobiliser le CIE (contrat initiative emploi) et le contrat de professionnalisation. L'AFPA (association pour la formation professionnelle des adultes) mobilisera pour sa part les actions de VAE (valorisation des acquis de l'expérience), l'ASSEDIC (association pour l'emploi dans l'industrie et le commerce), l'aide à la création et la reprise d'entreprise ainsi que l'aide dégressive à l'employeur.

LES FEMMES représentent 50,6% des demandeurs d'emploi. Les actions ont pour objet la mobilisation du secteur marchand, l'encouragement de l'apprentissage, le renforcement de la qualification et la diversification des choix.

CHIFFRES CLES

P.A.S : 3 jeunes gersois bénéficiaires

LE PARCOURS ANIMATION SPORT "PAS" permet à des jeunes en réelles difficultés sociale et professionnelle d'accéder à des formations qualifiantes. Le PAS permet un accompagnement de ces jeunes durant leur formation et au cours de leur recherche d'emploi. Le PAS finance partiellement ou totalement leur formation.

En 2008, 3 jeunes gersois ont bénéficié de ce dispositif.

LE PLAN SPORT EMPLOI (PSE)

La Direction départementale de la Jeunesse et des Sports aide les associations à créer des emplois d'éducateurs sportifs grâce aux crédits du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) : il s'agit du Plan Sport Emploi "PSE" doté de 49 218 €.

En 2008, 8 emplois ont ainsi été aidés : 2 concernent le tennis de table, 1 la gymnastique volontaire, 1 le rugby, 1 le tennis, 2 le basket et 1 le football.

MASSES FINANCIÈRES

Coordination du PDITH : 16 880 €
Aide financière expérimentation du RSA : 214 200 €
Crédits CNDS : 49 218 €

CHIFFRES CLES

Minima sociaux : 596 conventions individuelles signées
308 allocataires ont retrouvé une activité

Objectif : poursuivre la décre du chômage en promouvant les nouveaux dispositifs d'accompagnement et en s'intéressant aux personnes les plus éloignées du marché du travail.

AMÉLIORER L'OFFRE D'INSERTION PROFESSIONNELLE DES PUBLICS LES PLUS ÉLOIGNÉS DU MARCHÉ DU TRAVAIL :

- mieux piloter les entreprises d'insertion, chantiers d'insertion et associations intermédiaires ;
- favoriser la qualité de l'accompagnement vers l'emploi ;

305 000 € ont été consacrés aux postes d'insertion en Entreprise d'Insertion, 154 000 € aux aides à l'accompagnement socio-professionnel des salariés en insertion dans les ACI et AI, 119 000 € au Fonds Départemental d'Insertion mobilisé notamment pour des aides à l'investissement et pour le développement d'activités des structures de l'insertion par l'activité économique.

	Nbre de SIAE	Nbre de postes
Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI)	10	194
Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI)	1	12
Entreprises d'insertion (EI)	6	36,33
Associations Intermédiaires (AI)	4	0
Total	21	242,33

POUR ANTICIPER LES BESOINS EN EMPLOIS ET EN COMPÉTENCES :

Anticiper et accompagner les conséquences des mutations économiques sur l'emploi :

Deux outils d'intervention permettent de traiter les problématiques liées aux difficultés de recrutement, d'intégration, de fidélisation et de construction des parcours professionnels :

- * aide au conseil pour la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)
- * engagement de développement de l'emploi et des compétences (EDEC).

En 2007, un projet "GPEC Territoire" a été conçu pour structurer et mettre en place une véritable politique de gestion des ressources humaines à la dimension d'un territoire.

Le travail du groupe partenarial a abouti à la signature avec la chambre de commerce et d'industrie du Gers d'un EDEC. Cette action s'est poursuivie en 2008 afin d'être élargie aux organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) et aux organisations professionnelles.

Améliorer l'accès à la qualification :

- * développer l'alternance et les ateliers pédagogiques personnalisés,
- * développer la VAE, notamment dans le sport et l'éducation populaire : 4 candidats ont été suivis dans le domaine sportif (football et équitation) et 3 dans le domaine socio-éducatif (2 BPJEPS "loisirs tout public" et 1 DEJEPS "développement du territoire").
- * informer le public (forums, établissements scolaires...) sur les formations professionnelles : BAPAAT, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS¹ : 430 personnes reçues + 240 jeunes informés

Accompagner la restructuration du CIBC :

Important dans l'évolution des parcours professionnels, le Centre Interinstitutionnel de Bilan de Compétences a conduit une lourde réorganisation interne.

Développer l'emploi :

Cela est nécessaire dans le champ des services d'utilité sociale (en développant des prestations de qualité dispensées par des personnes qualifiées). Le dispositif local d'accompagnement (DLA) contribue au maintien et au développement de l'emploi dans les structures d'utilité sociale par l'appui technique apporté sous forme de diagnostic et de conseils. En 2008, 115 structures ont fait appel à ce dispositif destiné principalement à agir dans la structuration interne et à finaliser le projet associatif.

Le budget de 112.500€ de fonds d'ingénieries est composé de 35.000€ provenant de la DDTEFP, 28.500 € de la CDC, 50.000 € de FSE et 18 500 € de financements divers.

Citons enfin le financement des mesures ASI (accompagnement social individualisé) visant à aider les demandeurs d'emploi à la résolution des difficultés freinant la recherche ou la reprise d'emploi (5 organismes conventionnés).

Accompagner le développement des emplois dans les services à la personne :

Le secteur des services à la personne est un secteur économique en forte croissance. Fin 2008, 67 structures étaient agréées dans le Gers dans le cadre du dispositif donnant droit à réduction d'impôt ou crédit d'impôt. Ce secteur génère des créations d'emploi non délocalisables. Le nombre d'heures de travail salariés s'élève à près de deux millions. Le nombre total de salariés en activité prestataire ou mandataire oscille chaque mois entre 1800 et 2200. Un salarié travaille en moyenne 83 heures par mois.

Dans ces chiffres ne figurent pas les emplois créés dans le cadre d'embauches directes par le particulier employeur. L'activité des 15 employeurs sans salariés (micro entreprise dont auto entrepreneur) n'est également pas comptabilisée.

Encourager la création d'entreprise :

270² entreprises créées en 2008 dans le Gers par des demandeurs d'emploi sur les 860 entreprises créées ou reprises. Une majorité de ces demandeurs ont bénéficié d'un accompagnement à la création (200) et 33 ont obtenu un prêt à taux zéro.

¹ : BAPAAT (Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant Animateur Technicien) ; BPJEPS (Brevet Professionnel Jeunesse Éducation Populaire et Sports) ; DEJEPS (Diplôme d'État Professionnel Jeunesse Éducation Populaire et Sports) ; DESJEPS (Diplôme d'État Professionnel Supérieur Jeunesse Éducation Populaire et Sports).

² chiffres à fin novembre 2008.

CHIFFRES CLES

21 structures conventionnées au titre de l'Insertion par l'Activité Économique
133 personnes bénéficiaires de la mesure ASI
71 personnes accueillies au CHRS de REGAR
58 logements temporaires ALT soit 116 places sur tout le département
50 places en centre d'accueil pour demandeurs d'asile
155 traitement de situations d'expulsion (111 assignations, 44 commandements de payer)

Objectif : permettre un accès plus équitable au logement et favoriser l'accès au logement.

LOGEMENTS DU PARC PUBLIC :

La Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture (DDEA) finance la construction et la réhabilitation de logements sociaux du parc public (HLM et communes).

A ce titre, ont été financés en 2008, 177 logements sociaux et très sociaux. De plus, ont été agréés 149 logements à loyer intermédiaires dont 3 logements ordinaires et 146 logements dans des foyers-logements (Beaumarchés, Fleurance et Mas-seube). Enfin, a été financée la démolition de 3 bâtiments (50 logements) situés au quartier de la Hourre à Auch et ce dans le cadre de l'aménagement par la commune de la zone "A Tarrabusque".

AIRES D'ACCUEIL DE GENS DU VOYAGE :

En application des dispositions du schéma départemental des gens du voyage, la D.D.E.A. a financé en 2008 la construction de l'aire d'accueil de Fleurance.

Le groupe de travail installé en vue de parvenir à la rédaction d'un règlement intérieur commun aux diverses aires, à une harmonisation de coûts des fluides sur le département et à une gestion concertée des périodes de fermetures des aires d'accueil s'est régulièrement réuni.

LOGEMENTS DU PARC PRIVÉ :

L'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), établissement public administratif placé sous la tutelle du ministère en charge du logement et représenté à l'échelon local par la D.D.E.A., finance la réhabilitation de logements situés dans le parc privé et destinés à la location à vocation sociale (52 en 2008), à la mise en place de loyers intermédiaires (2 en 2008) ou appartenant à des propriétaires occupants disposant de ressources très modestes (214 en 2008).

L'accent a été mis sur l'adaptation des logements aux contraintes engendrées par le handicap, à la réintroduction au sein du marché de logements vacants et à la lutte contre l'habitat dégradé (insalubre, indigne, en état de péril).

HÉBERGEMENT D'URGENCE :

La D.D.E.A. a financé dans le cadre du plan d'humanisation des centres d'hébergement, des travaux de rénovation (humanisation et mises en sécurité) de 5 structures d'accueil d'urgence (Auch, Eauze, Fleurance et Plaisance)

CHIFFRES CLES

146 logements à vocation sociale financés en 2008 dans le parc public et 42 dans le parc privé.
31 logements à vocation très sociale financés en 2008 dans le parc public et 10 dans le parc privé.
149 logements à loyer intermédiaire agréés en 2008 dans le parc public et 2 financés dans le parc privé.
5 structures d'accueil d'urgence rénovées.
Une aire destinée aux gens du voyage financée.

MASSES FINANCIÈRES

862 210 € ont été consacrés au logement du parc public en subvention directe somme à ajouter aux aides fiscales (TVA à taux réduit de 5,5 % au lieu du 19,6 % ; exonération de TFPB pendant 25 ans compensée par l'État).

85 301 € consacrés à l'hébergement d'urgence

256 116 € consacrés aux aires d'accueil des gens du voyage

40 000 € consacrés au financement des permanents de l'équipe d'animation du PDALPD

1,13 M € consacrés aux logements locatifs du parc privé

865 390 € consacrés aux logements des propriétaires occupants

● Commission de médiation "logement opposable" :

Courant 2008, cette commission a reçu 6 saisines et examiné 5 demandes dont 4 pour lesquelles une solution de relogement avait déjà été trouvée. Déclarée prioritaire, l'autre demande a reçu rapidement une réponse adaptée.

● Création d'une maison relais par l'association REGAR

● Mise en œuvre du nouveau plan départemental d'actions pour le logement des personnes défavorisées

● Accords collectifs avec les bailleurs publics

● Prévention des expulsions / charte de préventions

● Hébergement d'urgence

- pour les sans-abri (P.A.R.S.A.) :
- capacités d'accueil
- le Plan hiver 2008 – 2009

● Sensibilisation des acteurs

L'action de la DDASS s'est inscrite dans le chantier national prioritaire pour l'hébergement et le logement (poursuite de l'animation du dispositif d'hébergement d'urgence, mise en place du Plan PINTE de réfection des accueils d'urgence avec la DDE et réalisation d'un diagnostic départemental partagé avec les acteurs), aboutissement des 2 projets de maisons relais (10 et 15 places), participation au dispositif de prévention des expulsions et au Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD).

MASSES FINANCIÈRES

994 000 € pour l'accueil et l'hébergement d'urgence.

850 000 € pour les frais de tutelle d'État

Objectif : poursuivre l'accompagnement de publics spécifiques, le soutien aux sports et aux associations

DROITS DES FEMMES ET POUR L'ÉGALITÉ :

La dynamique de l'égalité s'appuie sur :

- les partenariats et les réseaux de référents ;
- la sensibilisation des acteurs publics et privés ;
- les démarches de diagnostics dans tous les champs d'action.

Les actions ont pris la forme de :

- journées de formation ;
- l'animation d'un réseau local ,
- plusieurs campagnes de promotion au niveau national.

Les actions principales conduites en 2008 concernent :

- la création d'une charte départementale "Réseaulument Égalité dans le Gers" ;
- la promotion :
 - * du contrat pour la mixité des emplois auprès des chambres consulaires,
 - * du Fonds de Garantie à l'Initiative des Femmes (FGIF) pour la création, la reprise ou le développement d'entreprise
- les journées dédiées : "journée du 8 mars", intervention dans les établissements scolaires...

ACCOMPAGNEMENT DE PUBLICS SPECIFIQUES :

Participation au dispositif **d'accueil des demandeurs d'asile (CADA d'AUCH)**, animation avec la CAF, le Conseil Général et la MSA du réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents, suivi des actions de conseil familial et de prévention des violences sexistes (financement d'un spectacle à destination des lycées) et prise en compte du volet hébergement et accompagnement social (association REGAR).

Préparation en 2008 de la mise en œuvre de la réforme du droit des incapacités entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2009 (loi n°2007-308 du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs).

ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE :

- **Allocations et action sociale** : Par rapport à l'année 2007, le nombre d'aides financières est en augmentation de plus de 18% en raison, notamment, de la récente création de l'allocation de solidarité aux conjoints survivants. A noter que les crédits utilisés pour le financement de cette allocation relèvent de l'action sociale spécifique de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre.
- **Retraites du combattant** : Après une stabilisation du volume d'activité en 2006, une décroissance nette est constatée depuis 2007, année au cours de laquelle les derniers combattants d'Afrique du Nord ont atteint l'âge de 65 ans. En 2008, le nombre de retraites du combattant certifiées par le service départemental a enregistré une baisse de presque 61%.

JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE :

- **Protection des mineurs** : Dans les centres de vacances et de loisirs et lieux d'hébergement de jeunes, la DDJS assure une information et un contrôle des structures d'accueil : 54 séjours sans hébergement et 63 séjours avec hébergement ont été ainsi contrôlés en 2008.
- **Les Politiques Éducatives Territoriales** : En 2008, 21 Contrats Educatifs Locaux "CEL" ont été signés avec 15 communes du département et 6 communautés de communes (soit 116 communes). La DDJS a accompagné et financé 191 projets concernant des activités socio-culturelles et sportives ainsi que des actions en direction des jeunes : prévention, citoyenneté, parentalité ...
- **Engagement et initiatives des jeunes** : Le dispositif "*juniors associations*" a permis l'accompagnement pédagogique de jeunes dans la réalisation de leur projet et un accompagnement éducatif dans la pratique de la citoyenneté et dans la découverte de la vie associative.
- **"Envie d'agir"** a apporté un soutien pédagogique, technique et financier (15.000 €) à 5 jeunes qui se sont vu remettre un prix régional. Un projet a même reçu un prix national (6.000 €) dans la catégorie "spectacle vivant".
- **La formation de l'encadrement associatif** : Information et accompagnement des candidats aux brevets professionnels BPJEPS, obtention de certifications professionnelles dans le domaine de l'encadrement des mineurs laquelle constitue une priorité de la DDJS.
- **La promotion du sport pour tous** : la DDJS a œuvré au développement des activités sportives pour tous et en priorité en faveur des publics particuliers : personnes handicapées et public féminin. A noter en 2008 : la DDJS a organisé un accueil de jeunes défavorisés lors des grands événements sportifs et culturels locaux.
- **La prévention par le sport** a densifié le partenariat sur l'éducation à la santé
- **Le contrôle de la pratique sportive** : la DDJS a mis en place un plan pluriannuel de contrôles des établissements d'activités physiques. Les 82 établissements visités étaient des établissements de baignade, des centres équestres, des golfs, des associations de spéléologie et des centres de remise en forme.
- **L'aide aux investissements** : Les crédits du CNDS ont été mobilisés en 2008 pour :
 - le gymnase du lycée Pardailhan à Auch
 - la salle omnisports de Saint Martin d'Armagnac
 - le gymnase « En Pêtre » de Gimont
 - le circuit de Nogaro (mise aux normes et stands)
- **Développement de la vie associative** : Animation du réseau de la Mission d'Appui et d'Information des Associations (MAIA), réunion des correspondants "associations" dans les services avec les acteurs du Centre de Ressources et d'Information des Bénévoles (CRIB), accompagnement des projets de réseaux thématiques (environnement, humanitaire, culture...).

CHIFFRES CLES

25 signataires de la charte "Réseaulument Égalité"

50% des bénéficiaires de l'Allocation Supplémentaire d'Invalidité (ASI) accèdent à une insertion professionnelle ou sociale.
64% des sortants du Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS).

Anciens Combattants :
retraite du combattant certifié = 41
cartes, titres et diplômes = 167
allocations et secours accordés = 103

Jeunesse et sport
8 juniors associations habilitées
9 projets ID Jeunes financés
47 projets de clubs féminins financés
82 établissements visités

MASSES FINANCIÈRES

Anciens combattants - allocation et secours : 86 850 €

Prévention santé par le sport : 9 000 €

CNDS :

- Personnes handicapées : 5 700 €
- Public féminin : 22 250 €
- Accompagnement éducatif : 19 986 €
- Investissement : 563 435 €
- Projets de développement : 352 998 €

Objectif : améliorer la politique en direction des personnes âgées et des personnes handicapées et renforcer la prise en charge des personnes en grande difficulté.

PERSONNES HANDICAPÉES

La Direction départementale des affaires sanitaires et sociales participe au nom de l'État aux instances mises en place par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances :

- maison départementale des personnes handicapées (MDPH),
- commission des droits et de l'autonomie,
- conseil consultatif départemental des personnes handicapées.

Le développement de l'offre a surtout concerné l'ouverture du centre d'action médico-sociale précoce (dépistage et accompagnement du handicap pour les enfants de moins de 6 ans) et le confortement du financement des 2 groupes d'entraide mutuelle pour personnes handicapées psychiques.

Le montant des enveloppes de crédits CNSA pour les 29 établissements médico-sociaux était de 41,684 millions d'euros ; enveloppe État pour les 6 établissements et services d'aide par le travail : 4,411 millions d'euros.

PERSONNES ÂGÉES

L'État assure le suivi des 35 établissements et des 15 services de soins infirmiers à domicile dont l'enveloppe s'élève à 28 millions d'euros.

Le département dispose de 2160 places installées et médicalisées en établissement et de 519 places en services de soins.

A noter que 30% de la population du département est âgée de plus de 60 ans (France : 21%) et 12,4% a plus de 75 ans (France : 8%).

La tutelle et la tarification des établissements pour personnes handicapées et âgées - suivie par 6 agents de la DDASS - gère des enveloppes de crédits CNSA (caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) de 41 millions d'euros pour les personnes handicapées et 32 millions d'euros pour les personnes âgées.

CHIFFRES CLES

30 % de la population gersoise a plus de 60 ans.

29 établissements médico-sociaux

6 établissements et services d'aide par le travail

15 services de soins à domicile

2 160 places installées et médicalisées en établissement

35 établissements et 15 services de soins infirmiers à domicile.

MASSES FINANCIÈRES

Crédits Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA)
41 millions d'euros pour les personnes handicapées
32 millions d'euros pour les personnes âgées



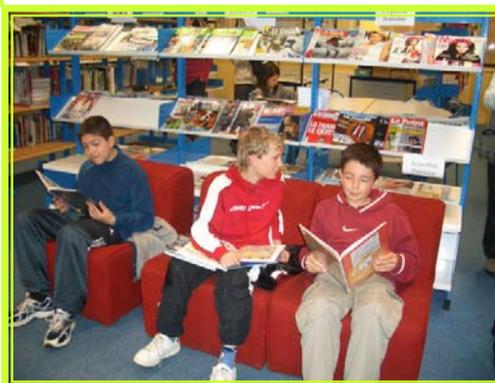
ORGANISER L'ACTION EDUCATRICE

Le rapport d'activité 2008 est l'occasion, comme chaque année de faire le point sur les structures et moyens humains et financiers déployés dans le département par l'éducation nationale mais aussi d'examiner le degré d'aboutissement de certains dossiers, les résultats et la mise en œuvre de nouvelles mesures.

Quelques chiffres-clés permettent d'acquérir une vision globale de l'éducation dans le département.

Le Gers c'est :

- 26 147 élèves de l'enseignement public
- 3 894 élèves de l'enseignement privé
- 2 532 personnels
- 133 188 161 € de crédits de rémunération
- 1 407 906 € d'action sociale en faveur des élèves.



LES ÉLÈVES

Après une tendance réaffirmée à la hausse, les effectifs du 1^{er} degré accusent une légère baisse. Les chiffres marquent encore une progression significative au collège mais confirment la décreue au lycée amorcée l'an dernier.

Les effectifs :

	Public	Privé
Écoles	14 472	1 903
Collèges	7 032	1 386
Lycées	3 145	549
Lycées professionnels	1 498	56
TOTAL	26 147	3 894

LES STRUCTURES :

- 235 écoles publiques
- 50 regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI)
- 11 écoles privées
- 21 collèges publics dont 5 avec section d'enseignement général et professionnel adapté
- 7 collèges privés
- 7 lycées publics dont 2 avec section d'enseignement professionnel
- 2 lycées
- 4 lycées professionnels publics
- 1 lycée professionnel privé

On notera une école de moins qu'en 2007. Il s'agit en fait du transfert d'une classe de Saragachies vers l'école de Riscle. Cette mesure est venue accompagner le projet de la communauté de communes qui s'inscrit dans une nouvelle offre d'infrastructures scolaires. On ne relève aucun changement dans le second degré en terme de structure.

CHIFFRES CLES

1er degré :
10 CLIS (classes d'intégration scolaire)
10% des personnels se consacrent au traitement du handicap et de la difficulté

2nd degré :
5 SEGPA (section d'enseignement général et professionnel adaptée) en collège public
1 SEGPA en collège privé
4UPI (unité pédagogique d'intégration) en collège public

LES BESOINS ÉDUCATIFS PARTICULIERS :

La collaboration avec la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) se poursuit avec la même qualité relationnelle. Les participations en personnel et financières de l'éducation nationale sont toutes fournies selon les prescriptions légales.

Les conventions avec les établissements médico-sociaux seront révisées dans un avenir assez proche.

LES EXAMENS :

Diplôme National du Brevet		
Gers	Académie	National
89,4 %	85 %	82,2%

Bac général		
Gers	Académie	National
87,5 %	90,5 %	88 %

Bac technologique		
Gers	Académie	National
83,3 %	83,3 %	80,6 %

Bac professionnel		
Gers	Académie	National
86,7 %	79,5 %	76 %

A noter une forte progression des résultats du Diplôme National du Brevet (+3.6 points) qui place le département du Gers en tête de l'académie. En revanche, une inflexion sensible marque les résultats du bac général et technologique.

Le bac professionnel connaît également une belle progression (+4.4 points) qui place le Gers, là aussi, en tête de l'académie.

LES MOYENS HUMAINS :

- 885,5 postes 1er degré public répartis entre 946 agents.
- 108 enseignants 1er degré privé
- 1076 enseignants 2nd degré et documentalistes
- 160 enseignants 2nd degré privé
- 87 personnels de direction et d'éducation
- 248 ATOSS

2532 agents éducation nationale sur le département du Gers contribuent à un maillage très dense du territoire. On remarquera pour le premier degré une politique de préservation de ce maillage d'écoles qui peut aussi accompagner la réflexion relative à la restructuration des lieux d'enseignement conduite par les élus.

"QUELLE ECOLE POUR LE GERS ?"

Le groupe de travail "Quelle école pour le Gers " a terminé ses travaux après deux années d'une réflexion commune riche et fructueuse entre les représentants des enseignants, des parents, des élus, des communes et du Conseil Général ainsi que des associations partenaires de l'école.

2 ans de travail = 1 charte pour l'école gersoise

Une charte de « l'école du XXIème siècle dans le Gers » est venue donner corps à cette collaboration.

Un document à découvrir notamment sur le site des l'inspection académique <http://ia32.ac-toulouse.fr> précise les ambitions communes d'accueil et d'un enseignement de qualité. Cette charte a été signée en préfecture le 21 novembre 2008.

LE VOLET FINANCIER :

MASSES FINANCIERES

Masse salariale totale : 133 188 161 €
Bourses 2nd degré : 1 407 906 €
Forfait d'externat : 966 048 €

Une augmentation significative de la masse salariale tient notamment au fait que l'analyse des Budgets Opérationnels de Programme (BOP) permet des études individualisées par département.

QUELQUES POINTS MARQUANTS

L'année 2008-2009 a vu l'instauration de la semaine de quatre jours pour tous allée à deux heures d'aide individualisée par semaine au bénéfice de chaque élève rencontrant des difficultés dans le courant de l'année.

L'accompagnement éducatif a été généralisé pour tous les collèges et concerne deux écoles de ZEP.

L'entrée dans la réforme du bac professionnel en trois ans vise à proposer au plus tôt un parcours qualifiant et à harmoniser le temps des cursus au baccalauréat.

Doit être tout particulièrement signalé un partenariat entre le lycée "Alain Fournier" et le lycée agricole "les Valentées" de Mirande s'agissant de la mise en commun d'enseignements pour le baccalauréat professionnel.

CHIFFRES CLÉS

1er degré :
semaine à 4 jours
24h d'enseignement par semaine
2h d'aide individualisée

2nd degré :
accompagnement éducatif :
5 627 heures supplémentaires et
27 824 € délégués au Gers

Bac Pro 3 ans, 13 ouvertures

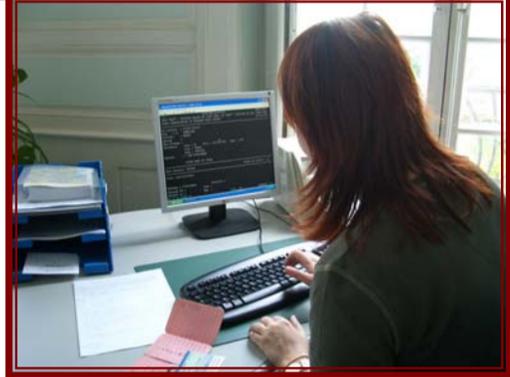
RESTRUCTURATION DES SERVICES ACADÉMIQUES :

Les services académiques restent organisés avec

- 1 rectorat
- 1 inspection académique par département (les IA des localités sièges d'Académie travaillent à des rapprochements de services avec les rectorats).

La RGPP se poursuit et conduit à de nouvelles organisations internes et redistributions de tâches. Les services de l'inspection académique et les circonscriptions redécoupées sont désormais installées au 7 bis rue Gambetta à Auch.

Une restructuration des agences comptables des établissements du second degré est en cours et devrait aboutir à l'horizon 2011 - 2012.



MODERNISER L'ACTION PUBLIQUE

La Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) traduit la volonté et la détermination du Gouvernement de conduire la réforme de l'État.

La réaffirmation du rôle et de la présence de l'État exige une évolution profonde de l'organisation des structures de l'État territorial dans un environnement profondément différent de celui des décennies précédentes.

Cette évolution appelle une simplification de l'organisation départementale afin de répondre aux besoins spécifiques et aux particularités du territoire considéré.

Si le périmètre des missions assurées par la préfecture de département n'évolue pas (avec la direction des libertés publiques et des collectivités locales, la gestion de l'interministérialité et des moyens de la préfecture), les missions des sous-préfectures seront recentrées sur le conseil aux collectivités locales, la représentation de l'État et l'animation interministérielle.

Au terme de la réforme, à compter du 2 janvier 2010, deux directions départementales seront créées :

- la direction départementale des territoires, en charge principalement des missions de l'actuelle DDEA ;
- la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations assumant des missions de l'actuelle D.D.S.V., de la préfecture, de la D.D.J.S. de la D.D.A.S.S. et de la D.D.E.

Par ailleurs, les autres services de l'administration départementale seront les suivants :

- la direction départementale des finances publiques qui regroupe les services fiscaux et la trésorerie générale ;
- les services chargés de la sécurité intérieure (police et gendarmerie nationales).
- l'inspection d'académie (services départementaux de l'éducation nationale).

Enfin, s'agissant de l'exercice de missions départementales, le Préfet du Gers pourra également s'appuyer sur certaines directions régionales (DIRECCTE, DREAL, DRAC et ARS), représentées dans le département.



UNE AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'ACCUEIL DU PUBLIC À LA PRÉFECTURE À AUCH

Le dernier trimestre 2008 a vu démarrer les travaux de rénovation de l'espace d'accueil du public à la préfecture à Auch, travaux qui furent achevés en juillet 2009.

La rénovation et le réaménagement de cet espace vont se traduire par un confort et une efficacité accrues pour l'accueil des usagers et par de meilleures conditions de travail pour les agents de l'État.

UN NOUVEAU LOGICIEL : CHORUS

L'année 2008 a été marquée par la préparation du déploiement du logiciel CHORUS, induit par la Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF) de 2001 laquelle vise à rénover le système d'information permettant de gérer la dépense, les recettes non fiscales et la comptabilité de l'État.

L'ensemble des administrations de l'État, tant au niveau central qu'à l'échelon déconcentré, est concerné par cet outil commun de gestion financière, budgétaire et comptable. Il remplacera à terme les applicatifs interministériels existants.

S'agissant de la bascule dans CHORUS des programmes du ministère de l'intérieur, celle-ci interviendra en trois vagues successives : 1er janvier 2010, 1er juillet 2010 et 1er janvier 2011.

A cet effet, la préfecture a mené une réflexion importante tant avec la mission CHORUS qu'avec le personnel de la préfecture directement concerné par l'arrivée de ce logiciel, et ce afin d'assurer le déploiement dans les meilleures conditions possibles.

LA COTATION DES PRÉFECTURES EN 2008 : LE GERS CLASSÉ AU PREMIER RANG

Après 2007 qui fut déjà un bon cru avec un classement au 3^{ème} rang, la préfecture du Gers a conquis le premier d'entre eux en 2008.

Cette cotation des préfectures a pour objectif de mesurer la performance globale de celles-ci à travers 20 indicateurs figurant au projet annuel de performance du programme de l'administration territoriale (PAT) qui est présenté devant le Parlement.

Concrètement cette cotation se base sur 20 indicateurs avec une pondération de 80% pour l'atteinte des objectifs 2008 et de 20 % pour la progression des résultats acquis entre 2007 et 2008.

LA MODERNISATION DES SERVICES DE L'ETAT DANS LE GERS

ACTION	INDICATEUR RETENU POUR LA COTATION	VALEUR CIBLE 2008	RÉSULTAT DU GERS	MOYENNE DE LA STRATE	MOYENNE NATIONALE
Action 1 "Coordination de la sécurité des personnes et des biens"	IM201 Taux de PPRN approuvés	71%	89.16	75.79	70.61
	IM206 Taux d'exercices de sécurité civile réalisés dans les délais réglementaires sur les sites ayant un PPI	67%	100	73.40	72.88
	IM207 Visites périodiques pour les ERP soumis à obligation de contrôle	94%	100	96.80	94.43
	IM209 Taux d'avis défavorables levés (ERP soumis à obligation de contrôle) (PAT)	41%	40.85	49.96	42.07
Action 2 "Garantie de l'identité et de la nationalité, délivrance de titres"	IM301 Délai de délivrance des cartes grises en temps réel	S1 : 15	14	14	24
	IM302 Délai de traitement des cartes grises en temps différé	S1 : 2.5	2.06	2.98	3.98
	IM306 Délais - CNI	S1 : 5	1.97	6.24	7.45
	IM321 Délais - Passeports électroniques	S1 : 4	2	4	5
	IM310 Efficience services de délivrance de titres	S1 : 400	486	410	551
Action 3 "Contrôle de légalité et conseil aux CT"	IM503 Taux d'actes budgétaires réformés après une intervention de la préfecture (contrôle budgétaire)	72%	65.62	64.14	73.89
	IM507 Taux de contrôle des actes prioritaires (contrôle de légalité)	92%	98	94	93
	IM510 Taux d'actes reformés ou retirés intervention de la préfecture (contrôle de légalité)	57%	65.52	56.49	54.43
	IM514 Taux d'actes télétransmission des actes	10%	3.96	2.82	4.76
Action 4 "Pilotage territorial des politiques gouvernementales"	IM602 Délais d'instruction des dossiers ICPE et loi sur l'eau (en jours)	S1 : 280	238	356	344
Fonctions transversales	Concorde 4 Coût de l'affranchissement par habitant	S1 : 0.51	0.25	/	0.25
	Concorde 6 Coût du téléphone par agent	S1 : 380	310.80	/	257.70
	IF202 % de véhicules émettant moins de 140g de CO2 par km	30%	19.23	26.47	27.76
	Concorde 1 Coût du parc automobile au kilomètre	0,37	0.33	/	0.38
	Concorde 28 Coût de l'énergie par m ² (en euros)	S1 : 11	14.74	/	13.43
	IM314 Taux d'appels perdus	6%	4.17	9.39	10.87

MESURES FACE A LA CRISE ECONOMIQUE

Dès les premiers symptômes de la crise financière, l'État a agi à l'automne 2008 pour garantir l'épargne des français et le financement de l'activité économique et des entreprises en apportant sa garantie aux banques.

Afin de soutenir l'activité économique et donc l'emploi, un plan de relance a été annoncé le 4 décembre 2008 à Douai par le Président de la République et aussitôt mis en oeuvre. L'objectif était de soutenir l'activité dans les délais les plus brefs pour combattre la hausse du chômage.

Avant et après ce plan de relance, divers dispositifs ciblés ont été mis en place (médiation du crédit, augmentation du nombres d'emplois aidés, plan d'urgence pour l'emploi des jeunes...).



LE FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE

- Avec la loi du 16 octobre 2008 de finances rectificative pour le financement de l'économie, le gouvernement a pu apporter sa garantie au fonctionnement du secteur bancaire français, permettant ainsi, de façon conventionnelle, une progression des encours de prêts aux particuliers, entreprises et collectivités locales ;
- Le Premier Ministre a demandé aux préfets, dès le 22 octobre 2008, un suivi territorial du financement de l'économie réalisé par un comité restreint et un comité plénier regroupant régulièrement les acteurs économiques et financiers du département. Ces échanges réguliers d'information permettent la connaissance des directives reçues dans chaque réseau bancaire, de l'évolution des types de prêts sollicités (notamment secteur immobilier-logement) et surtout la nature des difficultés financières des entreprises, à partir du tableau de bord mensuel de la Banque de France ;
- C'est dans ce cadre qu'intervient la **médiation du crédit** qui érige la Banque de France en facilitateur du financement des entreprises ; au 31 décembre 2008, déjà 15 dossiers avaient été traités par la succursale d'Auch (essentiellement des très petites entreprises du bâtiment et du commerce).

LE PLAN DE RELANCE

Annoncé le 4 décembre 2008 par le Président de la République, il se décline en 6 grandes actions permettant de soutenir l'activité afin de combattre la hausse du chômage :

- I. Les projets d'investissements publics (6 M€) : le financement exceptionnel concerne deux aménagements routiers attendus (Auch-Aubiet + Dému), la construction d'un hôtel d'entreprises (CCI Auch), la restauration du patrimoine (Escalier monumental Auch), les travaux d'isolation de bureaux à la préfecture et le paiement de subventions FNADT en attente.
- II. L'investissement des collectivités locales est également soutenu : un versement anticipé - sous conditions - du Fonds de compensation de la TVA sur les investissements 2008 : 11 M€ sont mobilisés.
- III. Le soutien à l'emploi : le renforcement des contrats aidés, les allocations de chômage partiel "zéro charge", plan pour les jeunes : 3,7 M€ .
- IV. Le soutien aux entreprises : garanties et prêts, médiation du crédit, exonérations de taxe professionnelle : 3,1 M€
- V. Le logement bénéficie aussi, de façon significative, du plan de relance : relance du logement locatif , aides aux particuliers (acquisitions et rénovation), éco-prêt, crédit d'impôts développement durable ...ceci se traduit par 5,8 M€ de soutien de l'État.
- VI. Solidarité avec les ménages : crédits d'impôts, primes et bons d'achats, augmentation du minimum vieillesse : 7,8 M€ mobilisés.

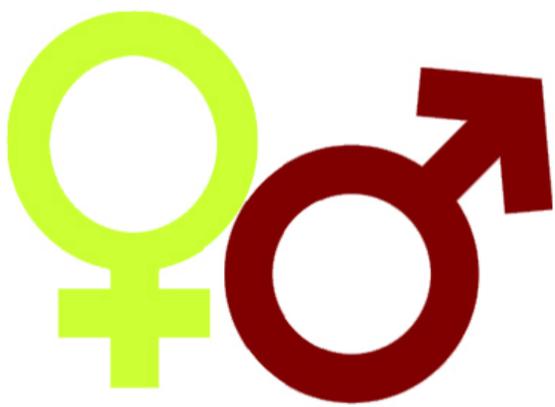
Au total 37,7 M€ concrétiseront le plan de relance dans le Gers.

LE SUIVI

Des tableaux de suivi sont périodiquement mis à jour à destination des élus et de la presse locale. Ces documents sont en ligne sur le site interministériel gersois : <http://www.gers.pref.gouv.fr>



ANNEXES



REPARTITION DES CREDITS DE L'ETAT ET DE L'UNION EUROPEENNE PAR NATURE (EN €)

	Masse salariale	Crédits de fonctionnement	Crédits d'investissement	Crédits d'intervention	Total
Assurer la sécurité des citoyens et veiller au respect des lois et des libertés	23 386 906	2 310 750	813 270	7 462 004	33 972 930
Garantir que l'aménagement et le développement des territoires soient cohérents et respectueux de l'environnement	14 437 989	1 536 908	206 406	159 596 570	175 777 873
Garantir la cohésion sociale	6 868 698	682 859	563 435	14 192 879	22 307 871
Organiser l'offre éducative	133 262 526	272 022		5 371 486	138 906 034
Assurer la gestion financière et fiscale	22 297 856	2 480 648	258 770		25 037 274
Dotations de l'État aux collectivités				155 529 410	155 529 410
				TOTAL GENERAL*	551 531 392

* Hors pensions et dépenses fiscales au profit des particuliers et des entreprises

EFFECTIFS PAR SERVICE DE L'ETAT

SERVICE	Effectifs en nombre d'agents	Effectifs en équivalent temps plein	Moyenne d'âge	Nombre d'hommes	Nombre de femmes
Préfecture	152	145,00	48,82	42	110
Direction départementale de la sécurité publique	82	80,42	39	58	24
Gendarmerie	363	363,00	38	313	50
Direction départementale de l'équipement	204	198	49	141	63
Direction départementale de l'agriculture et de la forêt	67	63,40	44	33	34
Inspection académique	2 532	2 532	/	759	1 173
Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle	27	26,00	46	7	20
Direction départementale des affaires sanitaires	46	44,20	50,40	18	28
Justice	56	53,40	48	11	45
Trésorerie générale	173	166,00	49	56	117
Direction des services fiscaux	219	201,00	51	82	137
Direction départementale de la jeunesse et des sports	16	14,90	46	5	11
Agence nationale pour l'emploi	155	100,20	45	25	130
Direction départementale des services vétérinaires	47	41,93	47	27	20
Protection judiciaire de la jeunesse	12	9,45	46	3	9
Service départemental de l'architecture et du patrimoine	7	7,00	51	4	3
Unité départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes	13	11,40	52	5	8
DRIRE	5	4,60	48	3	2
Office national des anciens combattants	4	4,00	52	2	2
Services douaniers	31	28,60	48,50	16	15
Météo France	6	6,00	46	5	1
Délégation Militaire Départementale	3	3,00	53	2	1
DIRSO	56	54,89	46	51	5
TOTAUX	4 276	4 158,30		1 668	2 608

RECETTES PERÇUES AU PROFIT DE L'ETAT EN 2008

INTITULE DE LA RECETTE	MONTANT EN €
Redevance sur audio visuel	8 956 115
Impôt sur le revenu	106 783 705
Impôts sur les sociétés	48 633 227
Taxe sur les salaires	17 433 559
Taxe sur la valeur ajoutée	180 654 175
Droits d'enregistrement	26 555 946
Impôt de solidarité sur la fortune	4 945 308
Prélèvements au profit de l'État (taxes sur le chiffre d'affaires, plus-values des particuliers...)	4 781 062
TOTAL	398 743 097

RECETTES PERÇUES AU PROFIT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES EN 2008

INTITULE DE LA RECETTE	MONTANT EN €
Impôts locaux dont :	185 892 590
- Taxe d'habitation	42 653 854
- Taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties	91 105 026
- Taxe professionnelle	52 133 710
Droit départemental d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux d'immeubles et droits immobiliers	65 343
Taxe communale additionnelle à droits d'enregistrement au profit direct des communes	1 051 416
Fonds de péréquation départemental des taxes additionnelles à des droits d'enregistrement à répartir entre diverses communes	3 114 228
TOTAL	190 123 577



AGIR POUR LE GERS EN 2008 - L'action des services de l'État dans le département du Gers

Directeur de la publication : Denis CONUS

Conception : bureau de la communication interministérielle et des systèmes d'information

Préfecture du Gers - Octobre 2009 - Dépôt légal - ISSN 1296-9354